

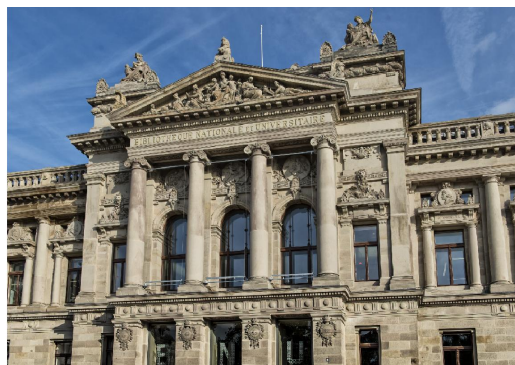
2014

RAPPORT D'ACTIVITÉ
DES SERVICES DE L'ÉTAT
DANS LE BAS-RHIN



SÉANCE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
DU BAS-RHIN
21 septembre 2015

ISSN : 2271-1937



Sommaire

1. Soutien au développement économique durable et à l'emploi	5
Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales	7
Écologie, développement et aménagement durables	9
Paysages, eau et biodiversité	9
Énergie et climat	10
Prévention des risques ; Infrastructures et services de transport	11
Économie	15
Bilan économique	15
Conjoncture régionale	16
Protection du consommateur	18
Gestion des finances publiques	19
Politique des territoires	21
Contrat de Projets État – Région	21
Contrat Triennal « Strasbourg Capitale Européenne » 2012-2014	24
Programme d'Investissements d'Avenir en Alsace	25
Déploiement du très haut débit Internet	26
Recherche et enseignement supérieur	27
Relations avec les collectivités locales	29
Travail et emploi	31
Bilan 2014	31



2. Cohésion sociale et soutien à la citoyenneté	-----	37
Culture	-----	39
Enseignement scolaire	-----	43
Santé	-----	45
Solidarité, insertion et égalité des chances	-----	47
Sport, jeunesse et vie associative	-----	49
Égalité des territoires, logement, ville	-----	51
Ville	-----	51
Logement	-----	52
3. Missions régaliennes	-----	55
Administration générale et territoriale de l'État	-----	57
Sécurité	-----	59
Sécurité routière	-----	61
Sécurité civile	-----	63
Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation	-----	65
Immigration, asile et intégration	-----	67
4. Réforme et modernisation de l'État	-----	69
Réforme territoriale	-----	71
Modernisation de l'action publique	-----	73

1. Soutien au développement économique durable et à l'emploi

Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales

Objectifs nationaux

- Développer et promouvoir la production agricole sous signes officiels de qualité
- Renforcer l'organisation économique et assurer la compétitivité des filières agricoles et agroalimentaires sur les marchés national et international
- Concilier activités économiques et préservation des milieux
- Favoriser l'attractivité des territoires ruraux
- Accroître la récolte de bois et améliorer la compétitivité économique de la filière bois
- Développer la prévention des risques et améliorer la protection de la forêt
- Prévenir et réduire les risques sanitaires
- Assurer à la population une alimentation de bonne qualité

Politique agricole commune

Fonds européen agricole de garantie (FEAGA)

Le ministère de l'agriculture a mis en place en 2014 un ambitieux plan de refonte de l'instruction des dossiers PAC. L'ajout d'une étape de photo-interprétation a permis d'approfondir les échanges avec les exploitants, et de formaliser davantage le traitement des dossiers. Par ailleurs, grâce à la mobilisation du service agricole de la Direction départementale des territoires (DDT), 99 % des agriculteurs ont pu percevoir un acompte en octobre.

Régionalisation des aides du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)

Au 1er janvier 2014 l'autorité de gestion du Feader a été transférée de l'Etat aux régions. Toutes les décisions juridiques attributives des aides sont désormais signées par le Président du Conseil régional d'Alsace et par le préfet, l'avis consultatif de la commission départementale d'orientation agricole étant toutefois maintenu pour les dossiers du second pilier.

TELEPAC

En 2014, 80 % des demandes d'aides, contre 70 % en 2013, ont été faites sur Internet grâce à l'outil TELEPAC. Ce résultat est le fruit d'un travail d'accompagnement des agriculteurs qui s'est traduit par des envois de courriers et appels téléphoniques ciblés ou encore des propositions de formations collectives gratuites. Il en résulte un gain de temps pour les bénéficiaires et l'administration tout en limitant le risque d'erreurs. L'objectif affiché pour 2015 est 100 % de télédéclarations.

Programme d'actions nitrates

Le nouveau programme d'actions a fait l'objet d'une campagne de communication ciblée.

3 500 plaquettes d'information ont été distribuées aux exploitants en zone vulnérable à la pollution par les nitrates. En six pages, la plaquette présente sous une forme accessible et actualisée les principales dispositions en vigueur, en particulier les nouvelles périodes d'épandage autorisées et les nouvelles capacités de stockages minimales requises dans la zone vulnérable. Ainsi chaque exploitant peut faire le point sur sa situation vis-à-vis de la réglementation relative aux nitrates. (www.alsace.developpement-durable.gouv.fr)

Les chiffres de la PAC :

4 272 demandes d'aides

5 639M€ d'aides versées

2,2M€ pour les mesures agro-environnementales

Principaux acteurs

Direction Départementale des Territoires
Direction Départementale de la Protection des Populations
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Avec le concours de :

Office National des Forêts
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Plan Ecophyto Alsace

Réduction et amélioration de l'utilisation des produits phytosanitaires

Le 7 mars 2014, un colloque sur la santé des utilisateurs a réuni 150 étudiants, agriculteurs et experts. Une plaquette a été produite à cette occasion et distribuée aux utilisateurs.

Le certificat individuel dit « Certiphyto » est obligatoire pour tout utilisateur, vendeur ou conseiller en produits phytosanitaires ainsi que les agents des collectivités territoriales en charge des espaces verts.

La mission de surveillance biologique a par ailleurs abouti à la rédaction de bulletins de santé du végétal présentant l'état sanitaire des cultures. Les effets non intentionnels des produits phytosanitaires sur la biodiversité sont également suivis au niveau de la faune et de la flore notamment en ce qui concerne leur résistance à ces produits.

Leur suivi dans l'air a été poursuivi pour la deuxième année consécutive. Les premiers résultats 2013 ont été publiés en février 2015 à l'occasion d'un colloque « agriculture et qualité ».



Politique de l'alimentation

Education alimentaire de la jeunesse

- Promotion du programme « un fruit pour la récré » auprès des écoles primaires, collèges, lycées et périscolaires pour sensibiliser à une meilleure alimentation et éviter le grignotage à la récré
- Poursuite de l'éducation alimentaire des enfants avec des acteurs locaux : l'Univers du Goût en Alsace (Les Classes du Goût), EPICES (Maison de l'Alimentation), Amuse Bouche...
- Contrats Locaux Santé avec le Rectorat et l'Agence Régionale de Santé pour une meilleure diffusion des dispositifs existants

- « Je cuisine et toi ? » ateliers pour les étudiants, pilotés par la Mutualité Française Alsace
- Soutien « des collégiades, ensemble avec nos différences » organisées par l'Union Nationale du Sport Scolaire du Bas-Rhin (plus de 5000 participants).

Gaspillage alimentaire

6 dossiers ont été retenus dans le cadre de l'appel à projets lancé conjointement par l'ADEME et la DRAAF pour soutenir la prévention et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

La DRAAF a également favorisé un don de 15 tonnes de pommes de terre par les producteurs et l'inter-profession fruits et légumes d'Alsace aux bénéficiaires de la banque alimentaire.

Un appel à projet national a nommé la Maison d'Arrêt de Strasbourg pour l'ensemble de ses actions visant à réduire les déchets alimentaires.

Ancrage territorial

Circuit courts : signature d'une charte d'engagement bio au sein des 4 restaurants inter-administratifs le 12 juin.

Forêt

L'État participe à la mise en place du plan de développement rural (PDR) 2014-2020, cofinancé par le FEADER. Il comporte un volet d'investissement forestier. Le montant des subventions d'État pour la filière s'élevait à 73 500€ pour l'année 2014.

La DTT du Bas-Rhin est par ailleurs chargée d'instaurer les dossiers de défrichements et d'apprécier la pertinence des compensations requises. 55 de ces dossiers ont été traités, dont celui donnant lieu à une autorisation de défrichement pour le réseau d'adduction d'eau potable partant du futur champ captant de Plobsheim.

Gestion des maladies virales des végétaux

Sharka : plus de 29 000 arbres prospectés sur 205 ha dont 67 ha en environnement de pépinières. 470 arbres ont été arrachés dont 203 arbres isolés contaminés et 4 parcelles entières contaminés à plus de 10%.

Anoplophora (capricorne asiatique) : 10 000 arbres ont été contrôlés sur le domaine du port de Strasbourg, de l'Eurométropole et chez les particuliers. Une seule larve a été retrouvée dans un arbre sur le port.

Écologie, développement et aménagement durables

Paysages, eau et biodiversité

Objectifs nationaux

- Agir pour le maintien et la restauration de la biodiversité
- Limiter l'exposition aux risques technologiques
- Améliorer la qualité de l'air
- Assurer la gestion intégrée de la ressource en eau
- Maîtriser l'énergie en réduisant la consommation et en développant l'usage des énergies renouvelables
- Améliorer l'entretien et la qualité des infrastructures de transport
- Développer la part des modes alternatifs à la route dans les déplacements des personnes et le transport des marchandises

Chasse

Renouvellement des baux de chasse

Il s'agissait de trouver des accords conformes au schéma cynégétique départemental et équilibrés pour les usagers des milieux naturels et agricoles. Cette démarche de concertation des différents partenaires a permis d'obtenir un consensus en Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDFCS) ainsi qu'une augmentation de 10% du plan de chasse 2014/2015.

Plan national de Maîtrise des sangliers

suite aux importants dégâts de 2013, une légère augmentation des prélèvements a permis de les diminuer de 50% en 2014.

Eau

Police de l'eau

Instruction de 218 dossiers de déclaration et de 19 dossiers d'autorisation. Enquêtes publiques au titre de la "loi sur l'eau" 2014/2015 : VLIO et géothermie pour la piscine de la Kibitzenau. Finalisation des dossiers d'autorisation : extension du Tram D et conduites d'eau potable de Plobsheim en mars et septembre 2014.

Politique de l'eau

Achèvement de la révision du plan d'action opérationnel territorialisé (PAOT) en MISEN de juin 2014 permettant la présentation d'un programme de mesures 2016-2027.

L'Agence régionale de Santé (ARS) dans le cadre de sa mission de contrôle sanitaire des eaux de baignade publique comme chaque année un classement des baignades du Bas-Rhin (www.ars.alsace.sante.fr)

Biodiversité

Par le plan de contrôle de la Mission interservice pour l'eau et la nature (MISEN67), la protection des espèces et des habitats a été l'une des activités majeures des services de l'État compétents.

Grand Hamster d'Alsace

Sur la base des deux arrêtés interministériels de 2012 et du Plan National d'Action 2012-2016, un logigramme relatif à la procédure hamster a été mis au point en début d'année 2014. Dans la foulée, les bureaux d'études et aménageurs y ont été formés et une réunion d'information aux différents services instructeurs s'est tenue en septembre.

Réseau Natura 2000

approbation des documents d'objectifs du site « Val de Villé et Ried de la Schernetz », finalisation de ceux de la Vallée de la Sarre. Engagement de la forêt indivise d'Haguenau et renouvellement du site « Vosges du Nord »

19 adhésions à une charte Natura 2000 soit
une superficie de 18 000 ha
5 contrats animation DOCOB instruits
137 évaluations d'incidences Natura 2000
instruites

Principaux acteurs

Direction Départementale des Territoires
Direction Interdépartementale des Routes de l'Est
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Avec le concours de :

Agence Régionale de Santé
Voies Navigable de France
Office Nationale de l'Eau et des Milieux
Aquatiques

Énergie

Territoires à énergie positive

8 territoires bas-rhinois ont été retenus au titre de la démarche « territoire à énergie positive pour la croissance verte ». Ils seront accompagnés dans leurs programmes d'actions respectifs visant la mise en place d'un nouveau modèle énergétique et écologique.

Énergies renouvelables :

- développement soutenu des projets de production de biogaz dans le cadre du contrat de plan État-Région (CPER)
- instruction de 10 permis de recherche pour la géothermie profonde, basse et haute température dans le cadre de l'étude GeORG, réalisée à l'échelle du Rhin Supérieur avec le concours du programme Interreg
- dépôt de 4 dossiers de demande d'autorisation d'ouverture de travaux de forages à grande profondeur

Qualité de l'air

Approbation du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)

Après trois années de travail avec tous les acteurs concernés, la révision du PPA de l'agglomération strasbourgeoise a été approuvée par arrêté préfectoral en date du 6 juin 2014. Cette mise à jour a conduit à évaluer séparément les impacts, en termes de population exposée, des différents secteurs d'activités pour définir une nouvelle stratégie de restauration de la qualité de l'air. Il a ainsi été établi que le transport routier donne lieu à des dépassements concentrés le long des axes de circulation et constitue le levier majeur pour l'amélioration de la qualité de l'air.

A partir de ces constats, le PPA définit une stratégie de réduction globale des émissions à travers 11 dispositions. Trois zones de vigilance sont établies et feront l'objet d'une attention particulière.

Mise en chantier de nouvelles règles en cas de pics de pollution atmosphérique

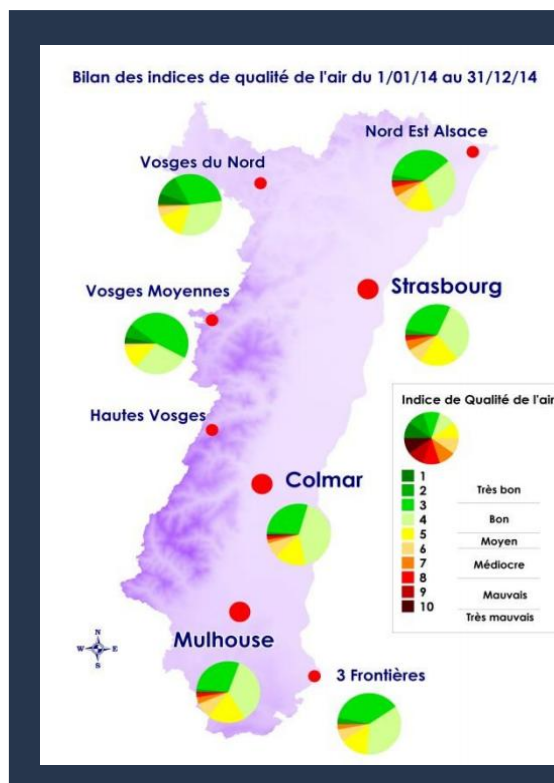
Lancée en juillet 2014 et faisant suite à la parution de l'arrêté interministériel du 26/03/2014 relatif aux pics de pollution, une mise à jour des arrêtés préfectoraux encadrant les procédures de déclenchement et les mesures d'urgence à mettre en place lors d'un pic de pollution se concrétisera à l'été 2015 par l'approbation d'un nouvel arrêté inter-préfectoral. Cet arrêté permettra notamment de déclencher les procédures d'information dès la prévision d'un pic de pollution. De plus le niveau d'alerte sera graduel et autorisera une mise en place progressive de mesures d'urgence de plus en plus contraignantes.

Evolution du réseau de transport et de distribution d'électricité

Initiés en 2014, les travaux identifiés par Réseau de Transport d'Electricité vont permettre d'augmenter les capacités de transit et de mieux réguler la tension sur le réseau. Leur mise en service est prévue pour 2016. Par ailleurs, d'autres projets menés par les opérateurs (ES, ERDF...) contribueront également à garantir l'alimentation électrique de l'Alsace en prenant en compte le plus possible l'intégration paysagère.

Charte CO2

21 entreprises de transport routier de marchandises sont signataires de la charte "Objectif CO2 - Les transporteurs s'engagent". Son bilan fait apparaître, sur une période de trois ans, une réduction de l'ordre de 7% du CO2 émis par kilomètre parcouru, évitant ainsi l'émission dans l'atmosphère de 6 380 tonnes de CO2. Cette évolution représente également une économie de carburant d'environ 1 230 000 litres.



Extrait du bilan 2014 de L'ASPA, indice ATMO

Risques naturels et hydrauliques

Le risque inondation concerne 62% des communes du département, réparties sur 14 bassins versants. Face à ce risque, des plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) sont mis en place par l'État et les communes.

Fin 2014, 5 PPRI ont déjà été réalisés (Sarre, Zorn, Mossig, Giessen à Sélestat et Giessen à Ebersheim), trois sont prescrits (Moder, Eurométropole, Bruche) et deux seront prescrits à brefs délais (Ill et Giessen amont).

En décembre 2014, la commission mixte inondation a par ailleurs labellisé le programme d'action de prévention des inondations (PAPI) Giessen-Lièpvrette ainsi que le plan de submersion rapide (PSD) « Dignes de Sélestat ». Ce label national garantit la qualité technique des travaux envisagés et promeut une gestion intégrée des risques d'inondation.

Pilotage des grands projets routiers

GCO et requalification de l'A35

La mission d'expertise sur les déplacements dans la périphérie de l'agglomération strasbourgeoise qui s'est déroulée en 2013 a conclu que le projet de contournement autoroutier de Strasbourg (GCO) a un réel intérêt à condition qu'il s'inscrive dans une politique plus globale des déplacements à l'échelle de l'agglomération et qu'il fasse l'objet d'adaptations qui consistent essentiellement à réaliser un projet plus modeste (2X2 voies) et à engager le processus de réaménagement de l'A35.

Ainsi, la procédure de concession du GCO a été ré-ouverte, un nouvel appel public à concurrence a été lancé le 19 février dernier et 4 candidats ont été retenus pour la poursuite de la procédure. En parallèle, la DREAL a lancé en lien avec les collectivités partenaires l'élaboration du programme des études relatives à la requalification de l'A35 en traversée de Strasbourg.

Autres opérations du programme de modernisation des itinéraires routiers :

- lancement des études détaillées de la déviation de Châtenois (RN59),
- achèvement des études préalables à l'enquête publique pour l'aménagement multimodal de l'axe A351 – RN4 à l'ouest de Strasbourg
- tenue des concertations publiques pour le giratoire du Kerlenbach (RN66) et l'échangeur de la Mertzau (A36/ RD430)

www.alsace.developpement-durable.gouv.fr

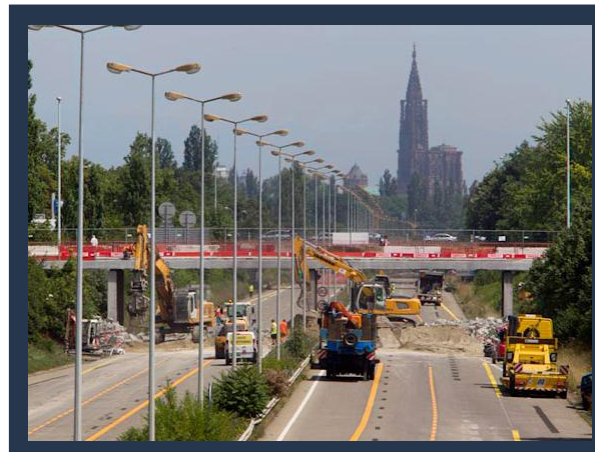
Risques technologiques

Les sites industriels classés SEVESO seuil haut font l'objet de Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) conformément à la loi du 30 juillet 2003. Ils sont au nombre de seize dans le Bas-Rhin, dont sept regroupés au port aux pétroles de Strasbourg.

À ce jour 8 PPRT ont été approuvés par arrêtés préfectoraux dont 5 d'entre-eux approuvés en 2014 :

- Rohm and Haas à Lauterbourg
- Messier Dugatti Dowty à Molsheim/Dorlisheim
- Butagaz à Reichstett/Vendenheim/La Wantzenau
- Lanxess à Reichstett/La Wantzenau
- Wagram Terminal à Reichstett/Vendenheim

Suite à la réduction du risque à la source, la procédure d'instruction pour le PPRT existant du dépôt de munitions de Neubourg devra être à nouveau réalisée.



Sécurité et propreté du réseau routier

Développement durable : 4ème campagne de sensibilisation du grand public à la propreté des routes, en avril 2014

Sécurité : renforcement des contrôles routiers aux abords des chantiers routiers et autoroutiers, notamment sur l'A35 à Sélestat, et entre Lauterbourg-Strasbourg.

Campagne sur la viabilité hivernale : lancée chaque année à l'approche de l'hiver, afin de redonner aux usagers de la route des conditions de circulation s'approchant le plus possible de la normale après les phénomènes climatiques (neige, verglas).

www.dir-est.fr

Entretien et exploitation du réseau routier

Qualité du réseau routier existant

Les travaux de régénération des chaussées en béton de l'A35 (déviation de Sélestat) se sont poursuivis dans le sens Strasbourg – Colmar entre les échangeurs de Châtenois et de Saint Hippolyte. Cette opération, engagée en 2013, a été rendue nécessaire par une dégradation marquée des chaussées due tant à leur âge (plus de trente ans) qu'à l'importance du trafic poids lourds (10 000 poids-lourds/jour).

Les chantiers de réhabilitation de chaussées, pour un montant de 4,5 millions d'euros, ont permis la suppression de la dernière section d'enrobés drainants, devenue très inconfortable sur l'A35 Nord à hauteur de Sessenheim.

Fluidification du trafic

Sur l'A4 et l'A35, dans la traversée de Strasbourg, une expérimentation consistant à comparer deux systèmes de calcul de temps est en cours avec la SANEF. L'objectif est de substituer le système actuel, basé sur des boucles noyées dans la chaussée, par un système plus léger faisant appel à des balises *Bluetooth*.

La DIR Est s'est également fortement impliquée pour accompagner des projets portés par des collectivités et impactant son réseau. On peut citer la mise en service d'une voie réservée aux bus du Conseil Général 67 sur la RN4 à hauteur de Ittenheim ou encore les coupures de l'autoroute A 4, au nord de Strasbourg, pour permettre la pose d'une passerelle piétons-cyclistes par la Communauté Urbaine de Strasbourg.

Dispositif Inforoute.fr



Le site « Inforoute67.fr » a été mis en place par le Conseil départemental avec le concours de la Préfecture du Bas-Rhin et de la Direction interdépartementale des routes de l'Est.

Il permet un accès encore plus facile à l'information routière en mettant en ligne une représentation cartographique de l'état du réseau routier départemental pour :

- les chantiers en cours sur le réseau principal
- les accidents sur routes départementales dont nous avons connaissance, et sur lesquels les Centres Techniques du Conseil Départemental interviennent
- l'état du réseau routier en période hivernale

Les données nécessaires à la mise en ligne sont tirées des informations de Bison Futé (Centre régional d'information et de coordination routières de Metz).

La représentation cartographique de l'état du réseau départemental est accessible à l'adresse : www.inforoute67.fr

Dessertes TGV Est Européen, seconde phase

A la suite de la mise en service, en juin 2007, de la première phase de la LGV Est Européenne, les financeurs se sont accordés en septembre 2009 sur le lancement des travaux consistant à prolonger la ligne de Baudrecourt (en Lorraine) à Vendenheim (en Alsace). La convention de financement prévoit une mise en service en mars 2016.

Le 28 mars 2013, le ministre délégué chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche a demandé à Monsieur le Préfet de la Région Alsace de mettre en place et présider un comité de pilotage, associant l'Etat, les collectivités participant au financement de l'opération, RFF et la SNCF, afin d'élaborer le schéma de dessertes de la LGV Est Européenne - 2ème phase.

Parallèlement, le ministre a demandé au Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) de désigner un de ses membres qui sera placé auprès du Préfet de région, afin de conduire les discussions avec les partenaires.

L'avancement du projet s'est articulé autour des comités de pilotage (un premier de lancement et un dernier conclusif), des deux comités techniques intermédiaires, permettant l'expression des partenaires sur les trames proposées et d'un groupe technique consacré à des problèmes de desserte spécifiques. Les partenaires ont ainsi pu exprimer leurs attentes, qui ont fait l'objet de réponses par SNCF Voyages.

Cette démarche a permis de dégager un consensus autour des trames proposées. Par ailleurs, SNCF Voyages s'est montrée ouverte à toute amélioration se justifiant techniquement et commercialement.

Les études de construction de l'offre TGV Est 2016 ont été partagées entre l'Etat, les collectivités locales, RFF et SNCF. Alors que la desserte 2016 s'inscrit pour SNCF Voyages dans un contexte économique difficile, l'optimisation du parc de rames constitue un enjeu majeur.

L'objectif de l'Axe TGV Est demeure de proposer le meilleur du service au plus grand nombre de clients longue distance, en utilisant plus efficacement le parc de rames et en optimisant les correspondances TGV-TER afin d'assurer un service de « porte à porte » de qualité.

La LGV Est Européenne doit permettre l'ouverture de la France sur l'international.

L'année 2016 constituera une nouvelle étape d'enrichissement de l'offre internationale avec le renforcement de la valeur de hub de Strasbourg: création de liaisons TGV Strasbourg<>Luxembourg, Alsace<>Lorraine<>Champagne-Ardenne<>Bruxelles et augmentation des dessertes de Paris vers l'Allemagne.

L'enjeu de l'offre proposée sera de continuer à porter des objectifs ambitieux en termes de qualité de service et de robustesse du plan de transport.



1. Raccordement de Lucy
Le raccordement de Lucy permettra de relier Luxembourg à Strasbourg.

2. Raccordement de Baudrecourt
Le raccordement de Baudrecourt fait le lien entre les phases 1 et 2 de la LGV Est européenne.

3. Viaduc de Bourgaltroff
D'une longueur de 190 m, le viaduc de Bourgaltroff permet le franchissement d'une route départementale.

4. Passage « toute faune » de Belle-Forêts
Cet ouvrage d'une largeur exceptionnelle de 40 m permet de maintenir un corridor écologique important entre 2 sections naturellement très liées.

5. Viaduc du Landbach
De par ses dimensions (500 m de long), ce viaduc constitue un lot à lui seul.

6. Viaduc de la Sarre
D'une longueur de 441 m, il franchit la rivière Sarre, la voie ferrée Metz / Strasbourg et la Route Départementale.

7. Base travaux de Réding
Située à mi-parcours, elle est accessible par rail et autoroute. Elle réceptionne l'essentiel des matériaux et les réachemine ensuite vers l'est et l'ouest, le long du tracé.

8. Tunnel de Saverne
Tunnel bitube de 4 km, c'est le premier ouvrage construit en application des nouvelles normes européennes de sécurité incendie de décembre 2007, ce qui a conduit au choix de deux tubes indépendants, reliés entre eux tous les 500 mètres par des râteaux d'interconnexion, pour permettre l'évacuation des voyageurs en cas d'accident ou d'incendie.

9. Viaducs de la Zorn
De 382 m et 450 m, ils permettent de prendre le maximum de précautions pour préserver le biotope particulier de la vallée de la Zorn et éviter d'augmenter les risques de crues.

10. Viaduc de Dettwiller
Il permet un franchissement au-dessus de l'autoroute A4. Un second franchissement se fait par dessous, grâce à une tranchée couverte située à Mittelbronn en Moselle.

11. Raccordement de Vendenheim
Cet ensemble d'ouvrages, dont l'élément le plus remarquable est le bow string, a une double fonction : permettre le raccordement de la LGV à la ligne classique Strasbourg-Haguenau et permettre l'inversion du sens de circulation des TGV. En effet, les trains circulent à droite en Alsace et en Allemagne, tandis qu'ils circulent à gauche dans le reste de la France.

Économie

Bilan économique

Objectifs nationaux

- Renforcer l'efficacité des aides aux entreprises
- Rendre des décisions de qualité dans les délais
- Traiter l'enquête de recensement dans les délais qui assurent la qualité
- Promouvoir l'offre touristique de qualité
- Améliorer la mesure des performances économiques et du progrès social
- Favoriser le développement de l'économie numérique

Synthèse

En France, après le léger redressement de 2013, le climat des affaires s'est à nouveau tassé en 2014 dans tous les grands secteurs de l'économie française. L'activité est ainsi restée éloignée de son niveau moyen de longue période, notamment dans le secteur de la construction qui a connu une année 2014 particulièrement difficile.

En Alsace, l'emploi recule encore un peu plus qu'en 2013 et principalement dans les secteurs marchands (-0,7 %). Les pertes s'accroissent dans la construction, à un rythme proche de celui de 2009. Le tertiaire, qui représente presque les deux tiers des emplois, reste à peine stable, sans l'effet d'entraînement de 2013. De même, la progression de l'intérim observée l'année précédente revient de + 10 % à + 2 %. Elle contribue cependant à soutenir l'emploi industriel dont le recul est ralenti de moitié.

Industrie

Après le repli observé en 2013, la situation s'est légèrement améliorée en 2014. L'ensemble des chiffres d'affaires a connu une progression de 1,5 %, en bénéficiant d'un soutien plus marqué des marchés à l'export (+ 2,8 %). Cette évolution ne s'est pas accompagnée d'un impact positif sur l'emploi, qui a poursuivi sa baisse avec un recul de 0,7 % des effectifs. L'investissement est reparti à la hausse, en dépit d'une visibilité toujours réduite sur l'ensemble des marchés.

Les industries agro-alimentaires ont vu leur chiffre d'affaires progresser de 4,4 %. Comme prévu, la fabrication de matériels de transport a enregistré de belles progressions, tant dans l'industrie automobile que dans les autres matériels de transport. La hausse des chiffres d'affaires a atteint 14,1 %, avec un fort soutien de l'exportation.

Construction

La stabilité du chiffre d'affaires et de la production dans la construction est imputable au second œuvre. Les travaux publics ont eux connu une année difficile, subissant une contraction régulière de leurs carnets. Le chiffre d'affaires a accusé un repli de 5,9 % et les effectifs ont été ajustés à la baisse, avec la suppression de nombreux postes d'intérimaires.

Les disparités territoriales sont importantes. La construction de logements collectifs et la vente d'appartements sont particulièrement dynamiques dans l'Eurométropole de Strasbourg alors que l'activité reste à un très bas niveau dans le reste du département.

Services

L'atonie persistante de la demande a limité la croissance du chiffre d'affaires, d'autant que la pression sur les prix est restée forte. L'emploi a cependant progressé dans l'ensemble des services.

Les dépenses d'investissement ont baissé dans tous les secteurs, à l'exception de la logistique. Le transport routier n'a pas reconduit l'effort de renouvellement des flottes opéré en 2013. Confrontés à une demande insuffisante, les services spécialisés ont limité leurs dépenses, notamment dans l'ingénierie technique.

Principaux acteurs

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
Direction Régionale des Finances Publiques d'Alsace et du Bas-Rhin
Direction Départementale de la Protection des Populations
Banque de France, succursale de Strasbourg
Institut National de la Statistique et des Études Économiques d'Alsace

Conjoncture régionale 2014

	1 ^{er} trimestre 2014	2 ^e trimestre 2014	3 ^e trimestre 2014	4 ^e trimestre 2014
Emploi salarié	<p>L'emploi salarié recule de 0,2 % en Alsace, soit une perte de 1 150 emplois.</p> <p>Dans le reste du pays, le repli est légèrement moins sensible que dans le Bas-Rhin (-0,1 % contre -0,2%).</p>	<p>Recul de 0,1 % soit une perte de 570 emplois.</p> <p>Cette baisse est la deuxième consécutive et atteint 0,5 % sur un an, soit un repli de 2 400 emplois.</p>	<p>L'emploi salarié marchand non agricole recule de 0,4%, soit une perte de 1 800 emplois.</p> <p>Troisième baisse consécutive elle atteint 0,8 % sur un an, soit un repli de 3700 emplois.</p>	<p>Progression de 0,1 % soit un gain de 410 emplois dans la région. Sur un an, l'emploi salarié recule cependant de 0,7 %, perdant 3 400 emplois</p> <p>La hausse régionale est uniquement le fait de celle enregistrée dans le Bas-Rhin (+ 0,1 %).</p>
Marché du travail	<p>Le taux de chômage reste stable en Alsace. Il touche 9,0 % de la population active contre 8,9 % au trimestre précédent.</p>	<p>Le taux de chômage se maintient à 9,0 %, comme au premier trimestre. Légère hausse (+0,1%) pour le Bas-Rhin.</p>	<p>Avec un taux de 9,2 %, le chômage augmente de 0,3%, soit un peu plus qu'en France métropolitaine (+0,2 %).</p>	<p>Le chômage poursuit sa progression en Alsace pour le deuxième trimestre consécutif, et atteint 9,3 %.</p>
Chômage	<p>Le chômage des jeunes (-2,3%) diminue depuis un an.</p>	<p>Fin juin 2014 en Alsace, 139 000 demandeurs d'emploi sont comptabilisés, dont 96 140 n'ont pas exercé d'activité au cours du dernier mois.</p>	<p>Les deux départements alsaciens suivent la même tendance sur le trimestre : + 0,3 %.</p>	<p>Dans les zones d'emploi de Wissembourg, de Molsheim-Obernai et de Saverne, il diminue ou stagne ; en revanche il augmente à Strasbourg (+0,2%).</p>
Création d'entreprises	<p>Les créations d'entreprises sont en hausse de 1,9 % par rapport au trimestre précédent (mais en baisse de 6,2 % sur une année).</p> <p>Si les créations d'auto-entreprises sont en hausse de 14,5 %, les créations d'entreprises "classiques" sont en baisse de 9,3 %.</p>	<p>Repli de 2,2 % du nombre de créations d'entreprises au cours de ce trimestre.</p> <p>Le nombre de créations d'auto-entreprises baisse significativement de 7 % au cours de ce trimestre alors que les créations d'entreprises "classiques" augmente de 3,2 %.</p>	<p>Recul de 5,9 % par rapport au trimestre précédent : 3 104 entreprises créées.</p> <p>Cette deuxième baisse consécutive est plus marquée pour les créations "classiques" (-8,1%), le nombre de nouveaux micro-entrepreneurs reculant de 3,8%.</p>	<p>Hausse de 0,7 % par rapport au trimestre précédent : 3 125 entreprises créées.</p> <p>Sur un an cependant, le nombre de créations d'entreprises diminue de 6,3 %, et même de 12,2 % pour les autoentreprises.</p>

Conjoncture régionale 2014

	1er trimestre 2014	2 ^e trimestre 2014	3 ^e trimestre 2014	4 ^e trimestre 2014
Bâtiment	<p>Diminution de 4,2 % des mises en chantier de logements ordinaires par rapport à 2013, durant la même période.</p>	<p>10 500, soit 8,7 % de plus par apport au cumul annuel observé trois mois plus tôt.</p> <p>Sur un an en revanche, le cumul des permis de construire est toujours à la baisse (- 12,5 %).</p>	<p>Le nombre de mises en chantier de logements ordinaires est en hausse : +42% par rapport à la même période de l'année précédente.</p> <p>Bien qu'il s'agisse du meilleur résultat enregistré depuis un an et demi, le niveau de mises en chantier reste encore faible.</p>	<p>Seulement 7 400 logements ordinaires ont été mis en chantier, enregistrant un niveau quasi-stable par rapport à l'année 2013 (7 251 unités soit +2 %) qui représentait une des années les plus basses depuis l'existence de la série.</p>
Tourisme	<p>Le nombre de nuitées est en hausse de 3,1 % et dépasse le million. Ce sont les nuitées françaises entre janvier et mars 2014 (+5,2%) qui expliquent cette hausse, alors que les nuitées étrangères sont en recul (-1,1%).</p> <p>Le taux d'occupation des chambres est de 45,1 % pour la région. La situation du Bas-Rhin est plus favorable avec un taux de 48,0 %.</p>	<p>Avec 1,7 million de nuitées dans les hôtels alsaciens au deuxième trimestre, l'activité touristique de ce printemps 2014 est en légère progression sur un an (+1,5%). En avril et en juin, la hausse atteint 4,0 %. Au mois de mai, une météo plus fraîche et un jour férié de moins entraînent pourtant un recul de 3,4 %.</p> <p>Les réservations de touristes chinois progressent de 67 % et celles des ressortissants du Proche ou du Moyen-Orient de 43 %</p>	<p>Les trois mois d'été ont été plus ensoleillés en Alsace que dans bien des régions. Les nuitées dans l'hôtellerie ont connu une hausse globale, avec une stabilité en juillet par rapport à juillet 2013, + 5,2 % en août et + 2,7 % en septembre.</p> <p>Le troisième trimestre 2014 comptabilise deux millions de nuitées, dont la moitié est due à la clientèle étrangère.</p>	<p>Le nombre de nuitées augmente de 3,1 % par rapport au quatrième trimestre 2013 en Alsace alors qu'il diminue en France métropolitaine (-0,7%).</p> <p>En décembre, mois du marché de Noël, les nuitées ont progressé de 8,0 % par rapport à l'an passé. Plus des deux tiers des 763 000 nuitées sont françaises, mais les nuitées étrangères progressent de 17,1 % (+4,2% pour les nuitées françaises)</p>

Consommation et concurrence : contrôle et prévention

Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentaire :

- maintien du bon état sanitaire des cheptels bas-rhinois
- création d'un nouvel atelier de traitement de gibier sauvage (équivalent de l'abattoir) avec présence des services d'inspection vétérinaire
- mise en œuvre d'un second plan de contrôles renforcés sur la détection de pratiques frauduleuse dans certains produits carnés
- enquête sur la mise en œuvre de l'information sur la chaîne alimentaire dans les filières "animaux de boucherie"
- mise en œuvre à Strasbourg d'un abattoir temporaire pour l'abattage de moutons à l'occasion de l'Aïd el Kebir

Développement des entreprises et emploi :

- Ciblage des sites historiques en lien avec la commémoration du début de la 1ère guerre mondiale lors de l'Opération Interministérielle Vacances de l'été 2014,
- Contrôle des sites touristiques et des événements touristiques attractifs, notamment en fin d'année des marches de Noël du département
- formation des agents à la nouvelle loi relative à la consommation (Loi HAMON) et communications auprès de la CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin et de la chambre des Métiers d'Alsace.
- enquête dans le secteur du transport privé à la demande de moins de 10 personnes (taxis et VTC), dans un contexte tendu, notamment dans le périmètre de la CUS, et participation à la commission de discipline des taxis

Bilan chiffré des contrôles de protection du consommateur

Entreprises et emploi :

- 143 enquêtes sur plaintes en matière de consommation, dont certaines en collaboration avec d'autres services de l'État (Gendarmerie, Inspection du travail, Inspection des impôts...)
- 2 447 contrôles d'entreprises pour 8 110 thématiques de contrôle avec un taux d'anomalie de 34.57 % donnant lieu à 126 dossiers contentieux et 80 injonctions administratives.
- 63 entreprises contrôlées selon la procédure approfondie du Contrôle de la Première Mise sur le Marché (CPMM)
- 95,44 % de réponses apportées aux consommateurs dans les 10 jours.
- 302 prélèvements de produit (49 prélèvements non alimentaires et 253 prélèvements alimentaires)

Sécurité alimentaire :

- 2 abattoirs agréés d'animaux de boucherie (21 200 tonnes d'animaux de boucherie), 6 abattoirs agréés de volailles (15 800 tonnes de carcasses) et 4 000 carcasses de grands gibiers inspectées ;
- 204 inspections d'ateliers agro-alimentaires agréés
- Prévention du risque salmonelle : 67 ateliers de volailles ont fait l'objet de prélèvements, 8 interventions dans le cadre de la police sanitaire et 8 cas d'infection.
- 18 dossiers de toxi-infections alimentaires collectives et 37 d'alertes pour des non-conformités sur des produits alimentaires ; 1 épisode de salmonelloses humaines en lien avec la consommation d'œufs de la grande distribution.
- 10 830 prélèvements pour la recherche de trichine (abattoirs, atelier traitement de gibiers et venaisons) avec la contribution des chasseurs
- Prévention du parasitisme sur les sangliers : 9 suspicions d'alaria accompagnées d'une destruction ou d'un assainissement par congélation pour 160 carcasses. Le nombre de détection de ce parasite a brusquement diminué sans explication scientifique satisfaisante. Cette diminution n'atteste cependant pas de la disparition du parasite dans l'environnement.
- Aucun cas de maladie légalement réputée contagieuse dans les cheptels du département
- 318 prélèvements (denrées, urines, organes, alimentation animale,..) à visée physico-chimique ou sur des agents pathogènes spécifiques (listéria, E coli, salmonelles,...) dans le cadre du plan national de surveillance de la qualité des denrées: soit 100 % de réalisation
- 2 679 prélèvements sur des sangliers abattus en zone infectée de peste porcine, Aucune détection,
- 1 864 certifications à l'exportation pour des denrées d'origines animales

Gestion des finances publiques

Objectifs nationaux

- *Garantir le recouvrement des recettes publiques et lutter contre la fraude*
- *Payer rapidement et contrôler efficacement les dépenses publiques*
Développer la qualité de service
- *Lutter contre la grande fraude douanière, la criminalité organisée et protéger les entreprises et les consommateurs européens*
- *Faciliter et accélérer le passage en douane des marchandises*
- *Développer et promouvoir l'adaptation des règles actuelles aux exigences d'une gestion modernisée des ressources humaines de la fonction publique*

Modernisation

Guichet fiscal unique

Les services de la direction régionale des finances publiques (DRFiP) ont offert un accueil physique de qualité avec plus de 279 500 usagers reçus par les trésoreries de proximité, toutes campagnes confondues.

Démarches en ligne (DEML)

Directement saisies par les contribuables dans leur dossier personnel à partir du portail « impot.gouv.fr ». Légère progression : de 11 317 en 2013 à 12 655 en 2014.

Déclaration en ligne

Augmentation de 9,30% (soit 276 000 déclarations au total). Le taux de paiement dématérialisé suit une logique de progression moins rapide.

Téléprocédures des professionnels

Travail de communication sur l'évolution de l'offre de service et la généralisation des téléprocédures à destination des entreprises. Forte implication des services dans l'assistance des télédéclarants.

46 151 télédéclarants en 2014 contre 37 667 en 2013.

Conseil auprès des collectivités territoriales

Bénéficiaires de l'activité de conseil et d'expertise comptable :

- plus de 600 collectivités territoriales dont le Conseil général du Bas-Rhin, communes, communautés de commune et groupements sans fiscalité propre (SIVU, SIVOM, syndicats mixtes)
- plus de 2 700 budgets principaux et budgets annexes des collectivités locales, comptes financiers d'établissements publics locaux d'enseignement et d'établissements publics nationaux, 2 sociétés de courses hippiques et 1 établissement public foncier local
- 15 établissements publics de santé et 36 établissements sociaux et médicaux sociaux dans le département du Bas-Rhin

Mission de conseil et d'expertise financière

- La DRFiP a réalisé 27 analyses financières toutes collectivités confondues. Deux analyses prospectives (communes de Mothern et de Fouchy) ont été notamment réalisées.
- Par un pilotage de l'ARS, de la DRFiP et avec la participation à l'Observatoire Régional des Finances (ORFin) : intensification de l'accompagnement de la démarche de certification des comptes des hôpitaux.
- Concernant la fiscalité directe locale, la direction a continué à être mobilisée sur l'accompagnement de la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité directe locale et sur celle des collectivités territoriales. L'activité a été très soutenue à travers la réalisation de simulations fiscales et d'études d'impact pour les projets de fusions d'intercommunalités.

Principaux acteurs

Direction Régionale des Finances Publiques d'Alsace et du Bas-Rhin
Direction Régionale des Douanes et des Droits Indirects de Strasbourg

Soutien auprès des acteurs économiques

Crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE)

En 2014, les Services des Impôts des Entreprises se sont fortement mobilisés pour assurer le traitement du CICE. Ils ont assuré le suivi technique et opérationnel. En 2014, pour le département du Bas-Rhin, 17 068 entreprises ont bénéficié d'une imputation (78,35M€) et/ou d'un remboursement (49,87M€).

Traitement des difficultés des entreprises

Le secrétariat de la commission des chefs de service financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et d'assurance chômage (CCSF) a constaté une hausse du nombre de saisines (61 saisines contre 54 en 2013) et une baisse du nombre de plans accordés (26 plans accordés en 2014 contre 35 plans en 2013). Ceux-ci ont une durée moyenne de 20 mois et portent sur un montant global de dettes fiscales de 8,1 M € en nette baisse par rapport à 2013 (16,6 M €). Cette dernière est due à la forte représentation des entreprises de moins de 10 salariés (61% des saisines).

Politique immobilière de l'État

Dans le département les orientations stratégiques des services de l'État sont actualisées lors de rencontres avec les responsables immobiliers. La responsable de la politique immobilière de l'Etat a été associée en 2014 à l'étude visant à regrouper des services implantés sur deux sites locatifs, à l'occasion de la réhabilitation de bâtiments à la cité administrative de Strasbourg. Ce projet a été différé dans l'attente de la réforme territoriale.

Dans un souci de fiabilisation des données du parc immobilier de l'État, la campagne d'évaluation 2014 a été menée à bien : 41 sites représentant 433 composants ont été évalués en 2014. Le contrôle de supervision a été réalisé sur un échantillon de 50 composants les plus importants et a permis de constater la bonne maîtrise du processus. Au total, le service du domaine de la DRFiP a ainsi évalué 2 553 biens de l'État et des collectivités.

Lutte contre la fraude fiscale

L'année 2014 a été marquée par un très bon niveau d'activité et de résultat pour l'ensemble des missions du contrôle fiscal. En 2014, ce sont 88,4M€ qui ont été recouverts à ce titre dans le département. En outre, 12 plaintes pour fraude fiscale ont été déposées auprès du procureur de la République.

Le plan de lutte contre les trafics illicites s'est poursuivi dans le département avec un niveau d'activité soutenu. Le plan d'actions mis en œuvre entre la DRFiP et les services de la direction départementale de la sécurité publique, permet les échanges de renseignements et le traitement des affaires signalées dans ce cadre favorise la coordination avec le groupe d'intervention régional (GIR).

Près de 3 800 contrôles de la contribution à l'audiovisuel public ont été menés : plus de 24 % ont abouti à la détection d'un défaut de déclaration.

Enfin, la création de la division du recouvrement forcé a permis de mettre en œuvre un pilotage rapproché du recouvrement des créances issues du contrôle fiscal ainsi que des outils de pilotage dans ce cadre. Une convention de partenariat signée en octobre 2014 avec la Direction de Contrôle Fiscal Est devrait aussi permettre d'accentuer encore la coopération entre les deux directions.

Gestion fiscale

Conciliateur fiscal départemental

Répondant à une véritable attente du public, le conciliateur joue un rôle essentiel pour consolider le civisme fiscal et la qualité de service de la DGFiP dans la gestion de l'impôt. Après la baisse de 10% du nombre d'affaires reçues en 2013 (963), l'augmentation du nombre de saisine en 2014 (+38 affaires) est en partie due au décalage consécutif à la sortie tardive d'avis de taxe d'habitation fin 2013.

Bien que le nombre d'affaires soit en hausse de 12%, le stock au 31/12/2014 est en diminution de 25,2% (71 affaires), le taux de réponse en moins de 30 jours aux demandes adressées au conciliateur fiscal reste à 95,91%, toujours au-dessus de l'objectif fixé de 82%.

Politique des territoires

Contrat de Plan État-Région

Objectifs nationaux

- Soutenir la compétitivité et l'attractivité des territoires
- Accompagner les mutations économiques et renforcer la cohésion sociale et territoriale
- Concevoir et piloter l'action publique en matière d'aménagement du territoire

Bilan du Contrat de projets 2007-2014

Le Contrat de Projets État-Région 2007-2014, d'un montant de 1,035 Mds €, a été signé le 15 février 2007 entre l'État (341 M€), le Conseil régional, les deux Conseils généraux, la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS), la Communauté d'agglomération de Mulhouse-Sud Alsace (M2A) et les villes de Strasbourg, Mulhouse et Colmar. Plus d'une centaine d'opérations ont été contractualisées notamment dans les domaines de l'enseignement supérieur et la recherche, l'innovation, l'emploi et la formation professionnelle, l'agriculture, la culture, l'écologie et les transports.

Deux avenants ont été élaborés à budget constant pour l'État en 2010 et 2011. Le premier, signé le 28 juillet 2010, concerne les opérations de construction universitaires situées dans le Bas-Rhin et tient compte des incidences de l'opération « Plan Campus ». Le second, signé par l'ensemble des co-financeurs, le 14 septembre 2011, est un avenant à mi-parcours de l'ensemble du CPER. Le montant global du CPER 2007-2014 après avenants s'élève à 1,021 Mds€ et à budget constant pour l'État.

Le bilan à fin 2014 pour l'État et les collectivités fait apparaître un taux d'exécution de 79 % (669 M€ d'autorisations d'engagement) et de 81 % pour l'État (269 M€ d'autorisations d'engagement). Les taux d'exécution des collectivités et de l'État sont pratiquement identiques, preuve de la bonne coordination entre les partenaires et du souci de tenir les engagements pris.

Les taux de mandatement à fin 2014 pour l'État et les collectivités sont respectivement de 67 % et 66 %. La plupart des opérations sont réalisées sous maîtrise d'ouvrage État, expliquant ce décalage de rythme de consommation.

Les crédits du CPER 2007-2014, bien que davantage axés vers les investissements, ont été consommés plus rapidement que sur la période 2000-2006, témoignant de la grande maturité des projets inscrits.

L'effet du Plan de Relance a été significatif puisque environ 40% des crédits engagés et mandatés par l'Etat en 2009 en sont issus. D'importantes opérations ont ainsi pu être financées :

- adaptation de l'infrastructure ferroviaire structurante en vue de l'arrivée du TGV Est en Alsace par l'achèvement de la 3ème voie d'Erstein
- réalisation du tram-train de Mulhouse-Vallée de la Thur,
- restauration et mise aux normes des installations techniques du château du Haut-Koenigsbourg, construction du musée Lalique,
- de nombreux projets de recherche, tels que « Imagerie et robotique médicale et chirurgicale à Strasbourg » ont permis le succès alsacien au PIA et contribué à l'installation d'un nouveau Cyclotron.

La restructuration de la Bibliothèque Nationale Universitaire de Strasbourg (BNUS) est en cours, elle a été inauguré au mois novembre 2014.

D'autres chantiers sont en cours comme la modernisation de la voie ferrée de Haguenau-Niederbronn.

Seules 10 opérations n'auront pas été engagées, soit moins de 10 % de l'ensemble des opérations du CPER, du fait de changements dans les priorités des porteurs de projet. A la fin 2014, l'ensemble des grands projets sont engagés à plus de 85%.

Contrat de Plan État-Région

Tableau financier en cumul à fin 2013 du CPER pour les 7 grands projets :

GRANDS PROJETS	État + Collectivités Cumul à fin 2014				État cumul à fin 2014			
	Montant total inscrit	Taux d'engage- ment (AE)	Taux de mandate- ment (CP)	Montant Etat inscrit au CPER	AE	Taux d'enga- ge- ment (AE)	CP	Taux de mandate- ment (CP) du CPER
Dynamiser la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation	294 M€	78,5%	67,4%	128 M€	97,8 M€	76,4%	81,3 M€	63,5%
Améliorer l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle	26 M€	99,4%	95,5%	8,8 M€	8,6 M€	98,5%	7,6 M€	86,7%
Renforcer le rayonnement culturel de l'Alsace	45 M€	93%	86,7%	11,7 M€	10,4 M€	89,3%	8,8M€	75,4%
Moderniser et adapter les filières agricoles et forestières	32 M€	90,1%	77,7%	11,3 M€	8,9 M€	78,9%	6,7M€	59,8%
Développer les modes de transports alternatifs au mode routier	401 M€	72,2%	55,3%	125 M€	98,7 M€	79%	81,3M€	65,1%
Mieux préserver l'environnement alsacien	107 M€	87,2%	81,2%	34,1 M€	29 M€	85,1%	27,2M€	79,9%
Développer l'équilibre territorial de l'Alsace, région frontalière, et les démarches métropolitaines	115 M€	88%	72,7%	22,8 M€	21,7 M€	95,2%	16,6M€	73,1%
TOTAL	1021 M€	79,4%	66,7%	341,5 M€	275,0 M€	80,5%	229,6 M€	67,2%

Contrat de Plan 2015-2020

Le montant total inscrit dans le CPER 2015-2020 s'élève à 836 M€ dont un financement État, avec ses opérateurs, de 394 M€ et un financement de 370 M€ de la part des collectivités.

Volet mobilité multimodal (531,7 M€ dont 236,8 M€ Etat)

- volet routier : requalification de l'A35 et la seconde phase de la rocade sud à Strasbourg
- axe ferroviaire : arrivée des LGV à Strasbourg et Mulhouse et croissance des trafics TER
- axe portuaire : renforcement de la multimodalité, amélioration de la part de la voie d'eau
- volet fluvial : régénération et modernisation du réseau à grand gabarit, intervention majeure sur l'écluse de Gamsheim

Volet enseignement supérieur, recherche et innovation (76,3 M€ dont 37,3 M€ Etat)

- optimisation du patrimoine immobilier : achèvement de l'opération « Institut Le Bel » à Strasbourg
- amélioration de la vie étudiante : travaux sur les campus
- pôle formation et politique numérique : création de pôles de formation notamment autour du bilinguisme
- recherche et de l'innovation : projets Big Data et Matériaux S3, l'I2MT

Volet transition écologique et énergétique (133,7 M€ dont 86,0 M€ Etat)

- Développement des économies d'énergie et accroissement du recours aux énergies renouvelables en associant les instruments fiscaux et financiers, appels à projets territoriaux et plate-formes de service public de rénovation thermique.

Volet numérique (1,6 M€ dont 0,5 M€ Etat)

- création du réseau d'initiative publique pour les infrastructures de très haut débit
- mutualisations d'informations géographiques, actions du Schéma de Cohérence Régional d'Aménagement Numérique (SCORAN) et résorption des dernières zones blanches de téléphonie mobile

Volet emploi (9,4 M€ dont 4,7 M€ Etat)

- renforcement de l'observatoire régional de l'emploi et de la formation (OREF)
- mise en réseau et professionnalisation des acteurs de la filière dans le cadre d'un centre d'animation et de recherche d'information sur la formation

Volet territorial et culture (63,1 M€ dont 19,2 M€ Etat)

- soutien aux dynamiques territoriales et lutte contre les disparités infra-régionales au travers du soutien aux coopérations transfrontalières, aux pépinières d'entreprises et à des territoires en difficulté
- mise en œuvre d'opérations culturelles nouvelles (bibliothèque humaniste de Sélestat)

Volet innovation, filières d'avenir et usine du futur (20 M€ dont 10 M€ Etat)

- expérimentation des « partenariats régionaux pour l'innovation » visant à financer des projets d'innovation et d'industrialisation portés par des entreprises dans le cadre d'un fonds abondé par l'Etat et les régions dans la nouvelle organisation de 2016.

Contrat Triennal « Strasbourg Capitale Européenne » 2012-2014

Bilan financier à fin 2014

Signé le 21 décembre 2012, ce contrat a pour objectifs d'améliorer l'accessibilité de Strasbourg et de l'Alsace, d'accroître le rayonnement européen de la ville par un projet de réaménagement du quartier européen, de soutenir son impact international via l'éducation, l'enseignement supérieur, la recherche et de développer son offre culturelle.

L'État aide Strasbourg à répondre aux obligations qui reviennent à une capitale européenne en mobilisant 47,5 M€ sur un montant total de 244,4 M€. Les deux précédents contrats étaient de 244,5 M€ et de 364,9 M€ avec des participations de l'État de 117,5 M€ et de 123 M€.

Fin 2014, 170,15 M€ ont été engagés par l'État et les collectivités soit 72,7 % des crédits contractualisés dont 40,07 M€ de l'État (84,4 % de taux d'engagement) 152,31 M€ ont été payés par l'État et les Collectivités soit 65,1 % des crédits contractualisés dont 34,51 M€ de l'État (72,7 % de taux de mandatement).

Répartition des engagements et paiements par financeur à fin 2014

Bilan financier à fin 2014	Montants inscrits (en M€)	AE¹ (en M€)	Taux d'engagement	CP² (en M€)	Taux de mandatement
État	47,47	40,07	84,4%	34,51	72,7 %
Ville de Strasbourg	73,34	49,66	67,7 %	49,54	67,5 %
Eurométropole de Strasbourg	50,32	45,86	91,1 %	43,12	85,7 %
Département du Bas-Rhin	29,29	21,20	72,4 %	14,31	48,8 %
Région Alsace	21,47	13,36	62,2 %	10,84	50,5 %
Total général	244,44	170,15	72,7 %	152,31	65,1 %

1 : Autorisations d'engagement

2 : Crédits de paiement

Etat d'avancement des opérations

Opérations réalisées :

- accessibilité aérienne (OSP)
- 2ème phase de la liaison interports
- création du lieu d'Europe : 1ère phase « Rénovation de la villa Kaysersguet »
- forum mondial de la démocratie
- Soutien de projets du Centre d'Information sur les Institutions européennes (CIIE)
- *Human Frontier Science Program*
- extension de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg (2^e phase)
- modernisation et extension du Vaisseau à Strasbourg
- MUSICA : festival de musique contemporaine de Strasbourg
- les Percussions de Strasbourg
- le Maillon et festival Première
- Programmation du Théâtre Jeune Public et festival des giboulées de la marionnette



Le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) en Alsace

Bilan et perspectives

L'Alsace, l'une des premières régions bénéficiaires du PIA en termes de projets labellisés et en montants financiers rapportés au nombre de chercheurs :

- 97 projets alsaciens ou impliquant directement l'Alsace dont plus d'une cinquantaine dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation en alternance
- 25 PME alsaciennes bénéficiant de prêts verts
- 52 contrats de développements participatifs signés (prêts de croissance)

Ces projets concernant tous les secteurs d'activité, avec parmi eux :

- l'initiative d'excellence « Unistra » de l'Université de Strasbourg, 750 M€
- l'Institut Hospitalo-Universitaire « MIX-surg » du Professeur Marescaux (67,3 M€), pour lequel les collectivités participent au volet immobilier à hauteur de 30 M€.
- La société « Conectus Alsace » (36 M€)
- la démarche Ecocité de l'Eurométropole de Strasbourg et les 2 projets de Transports en Commun en Site Propre
- deux projets de formation en alternance (usine-école et résidence) à Illkirch et la résidence junior Alter&Toit à Haguenau portée par le Conseil Départemental 67
- un internat de la réussite éducative au lycée agricole d'Erstein ouvert depuis la rentrée 2014 et inauguré le 24 avril 2015.

Faits marquants en 2014

- de nombreuses visites ministérielles autour de projets lauréats et la venue du Président de la République à l'Institut de Sciences et d'Ingénierie Supramoléculaires (démonstration d'un Equipex)
- de nombreuses start-up créées et quelques extensions d'entreprises sur de nouveaux marchés
- une start-up créée par l'Institut hospitalo-universitaire, lauréate des « Trophées de l'Innovation »
- les poses de première pierre de l'Institut hospitalo-universitaire de Strasbourg et de l'usine-école EASE (*European Aseptic and Sterile Environment*) d'Illkirch

Les impacts du PIA sur le territoire alsacien :

- visibilité et moyen accrus pour les universités alsaciennes
- renforcement du développement des filières considérées comme prioritaires : biologie et santé, chimie, développement durable, transition énergétique
- amélioration des partenariats publics-privés avec une forte mobilisation de la communauté scientifique
- création d'outils majeurs pour l'innovation et la recherche en Alsace (IHU, SATT...)
- accélérateur des processus d'innovation dans les entreprises
- opportunité pour les acteurs publics et privés de faire émerger des projets qui n'auraient pas trouvé de financements à court terme (projet d'usine-école EASE...)
- impact élevé sur l'urbanisme de Strasbourg (Ecocité, Plan Campus) et sur les transports en commun (Bus à Haut Niveau de Service, extension de ligne de tramway)

1,3 MdS€ pour les projets portés par des structures en Alsace

3^{ème} région de France
(montants engagés par habitant)

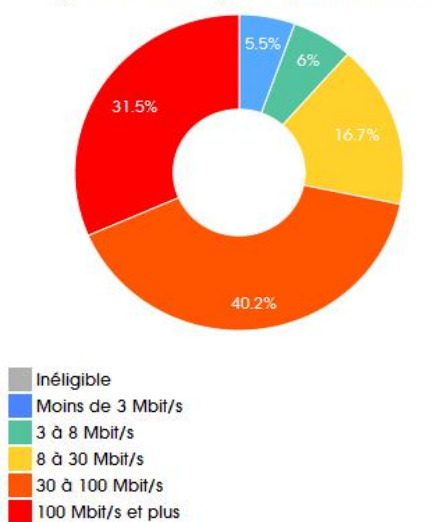
- le Réseau d'Initiative Publique du Très Haut Débit couvrira toutes les communes d'Alsace
- déplacement du Commissaire Général à l'Investissement le 5 décembre : comité de coordination régional, démonstration d'un Equipex et séance d'échanges avec des personnalités du monde universitaire et de la recherche (prix Nobel et prix Kavli) et d'entreprises et start-ups
- réussite du programme Habiter Mieux en Alsace dont les crédits sont insuffisants pour répondre à la demande

Déploiement du très haut débit Internet

Dans le cadre du programme Investissements d'Avenir, le Gouvernement a créé en 2011 le Fonds national pour la Société Numérique (FSN), doté de 4,25 milliards d'euros et destiné à soutenir le développement de l'économie numérique tant au niveau des réseaux à très haut débit que des services tirant profit de ces réseaux. Ce fonds dispose de 1,4 milliard d'euros destinés à accompagner en investissement les acteurs développant de nouveaux usages, services et contenus numériques innovants.



BAS-RHIN
Pourcentage de logements et locaux professionnels par classes de débit



Source : Observatoire France Très Haut Débit

Le coût total de ce projet s'établit à environ 600 M€, cumulant l'investissement du concessionnaire, les participations des collectivités (Région, départements et EPCI) et subventions de l'État.

Cet investissement considérable comportera notamment un fort volume de génie civil, et constituera ainsi une source d'emploi et d'activité majeure pour le secteur local des travaux publics, dans les années à venir.

Par ailleurs, les travaux concernant la commune de Strasbourg, zone très dense en Alsace, sont réalisés dans le cadre de la libre concurrence entre opérateurs. Les travaux sur les zones denses (zone dite conventionnée, 73 communes) sont de la responsabilité d'Orange en concertation avec les collectivités. Ils sont en cours sur les communes de l'Eurométropole hors Strasbourg.

Le déploiement du réseau Très Haut Débit constitue un enjeu fort d'aménagement du territoire alsacien, en termes de développement économique, de cohésion sociale, et d'inscription dans les évolutions technologiques d'échelles nationale et internationale.

Cet enjeu est pleinement porté par la Région Alsace et les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, qui ont mené une démarche concertée, associant étroitement l'Etat, concrétisée en différentes étapes : adoption en 2010 de la stratégie de cohérence régionale sur l'aménagement numérique (ScoRAN), élaboration en 2011 et 2012 du schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN).

Ces travaux ont débouché sur un projet de réseau d'initiative publique en Très Haut Débit, hors zone dense ou très dense, destiné à desservir l'ensemble des foyers, entreprises et établissements publics alsaciens. Ce réseau de fibre optique se déploiera sur les zones aujourd'hui moins bien ou mal desservies, où les opérateurs internet n'ont pas manifesté leurs intentions de réaliser ces infrastructures. L'objectif final est ainsi de couvrir 50% de la population alsacienne (500 000 prises sur 831 communes).

Pour la réalisation d'une première tranche de ce projet, la Région et les deux départements ont obtenu en 2014 une subvention de l'Etat (Fonds pour la Société Numérique) de 109,65 M€.

Le projet a ensuite évolué avec la volonté de réaliser les deux tranches sur un calendrier resserré, et choix d'un mode concessif sous la maîtrise d'ouvrage de la Région Alsace, les contributions financières des départements étant amenées par le biais de conventions. Une demande de subvention complémentaire a été déposée en fin d'année 2014 (subvention complémentaire Etat demandée de l'ordre de 60 M€), le résultat devrait en être connu prochainement.

Les consultations sont en cours pour retenir le concessionnaire, avant la fin de l'année 2015.

Recherche et enseignement supérieur



Objectifs nationaux

- Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue
- Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international
- Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements
- Participer activement à la construction de l'Europe de la recherche
- Améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants en optimisant les coûts
- Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales

Réouverture de la BNU

2014 a vu l'achèvement du chantier de rénovation du bâtiment historique de la BNU, place de la République à Strasbourg. La remise officielle des clés à l'Administrateur, le 23 mai 2014, a été une première étape vers la réouverture très attendue par le public à l'automne 2014.

Entre le 24 novembre et le 31 décembre, pas moins de 38 565 visiteurs sont venus découvrir le bâtiment rénové de la 2ème bibliothèque de France.

Coût du projet : 64,8M€

- Etat : 43,65M€
- Rég. Alsace : 7,05M€
- CD67 : 7,05M€
- CUS : 7,05M€

Surface totale : 30 317m²
(République : 18 689m²)

Capacité de stockage des collections : 83,7km
(République : 44,2km ;
4,5km en libre accès)

8 092 visiteurs pour les portes ouvertes des 22 et 23 novembre 2014



©BNU - JPR

Plan Campus de Strasbourg

L'État participe au projet Opération Campus de Strasbourg à hauteur de 200M€. Les collectivités alsaciennes apportent des co-financements (Région 25 M€, Eurométropole 25 M€, Conseil départemental du Bas-Rhin 14,5 M€), ainsi que le Crous et le Cnous.

L'investissement total réalisé au titre du Plan Campus atteindra ainsi 334 M€.

Fin 2014, dans l'attente de la mise à disposition de sa dotation, l'Université de Strasbourg, qui porte le projet, a bénéficié de 43 M€ et a obtenu 14,7 M€ au titre de 2015.



Parc central et Faculté de Droit, Campus de Strasbourg

Etat d'avancement général

Plusieurs opérations immobilières ont été achevées en 2014 :

- 1ère tranche de la restructuration des laboratoires de chimie de l'Institut Le Bel, des espaces de vie étudiante avec des spots numériques, inauguration de l'amphithéâtre Cavallès, mise en sécurité des collections de zoologie
- 1ère tranche du Campus Vert (aménagement paysager et aire de stationnement)
- pose de la 1ère pierre de la Maison Universitaire Internationale, co-financée par l'Eurométropole, la Région et le Conseil Départemental du Bas-Rhin, (12 décembre 2013).

Partenariat avec les collectivités

Formalisé par la tenue de comités techniques et de comités de pilotage avec les élus, le partenariat a satisfait l'ensemble des partenaires, comme en témoigne l'avancement de la Maison Universitaire Internationale (Eurométropole) et de l'École de Management (Conseil régional). Le dernier comité de pilotage s'est tenu le 4 septembre 2014, à l'occasion de l'inauguration du parc central du campus.

Relations avec les collectivités territoriales

Objectifs nationaux

- Promouvoir les projets de développement local
- Réduire les délais de parution des textes d'application relevant de la responsabilité de la DGCL

Dotations

Evolution des dotations de l'État

La contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques est fixée à hauteur de 11 milliards d'euros sur trois ans. Le vecteur majeur de cette diminution est la dotation globale de fonctionnement (DGF), qui a été fortement impactée.

Dotations d'équipement des territoires ruraux

DETR	Dossiers ouverts	Dossiers soldés	Autorisations d'engagements (AE) ouvertes	Paiements effectués
2012	296	165	199	2 668 079 €
2013	259	88	259	1 997 650 €
2014	266	120	266	1 952 628 €

Dotations aux collectivités locales

DGF	2013	2014	Évolution 2013/2014
Communes	198 831 277	189 548 656	- 4,67 %
Groupement	146 269 362	140 533 605	- 3,92 %
Département	189 287 546	184 073 645	- 5,33 %
Total (région incluse)	703 777 171	674 523 859	- 4,16 %

FCTVA	2013	2014	Évolution 2013/2014
Communes	39 230 117	57 750 306	+ 47,21 %
Groupement	25 302 596	36 121 797	+ 42,76 %
SDIS	1 686 716	1 713 951	+ 1,61 %
Département	10 986 471	12 157 212	- 5,33 %
Total (région incluse)	86 481 0295	116 434 509	- 6,30 %

Dotations de décentralisation	2013	2014	Évolution 2013/2014
DGD département	6 244 669	6 244 669	-
DDEC département	5 655 512	5 655 512	-
FMDI département	9 096 031	8 804 461	- 3,21 %

Travail et emploi

Bilan 2014

Objectifs nationaux

- Favoriser l'accès et le retour à l'emploi
- Accompagner les mutations économiques en encourageant un accompagnement conjoint des acteurs économiques, de la formation et de l'enseignement
- Contribuer à la revitalisation des territoires et au reclassement des salariés licenciés pour motif économique
- Faciliter l'insertion dans l'emploi par le développement de l'alternance, l'accès aux compétences-clefs et la validation des acquis de l'expérience
- Contribuer à la prévention et à la réduction des risques professionnels
- Dynamiser la négociation collective et améliorer les conditions du dialogue social

Différences géographiques

En 2014, le chômage recule uniquement dans la zone d'emploi de Wissembourg (- 0,2 point). Il progresse fortement dans les zones de Strasbourg (+ 0,5 point). Le chômage se stabilise dans les zones d'emploi de Molsheim-Obernai (6,6 %) et de Saverne (7,5 %). Il augmente de 0,3 point dans les zones de Sélestat et de Haguenau.

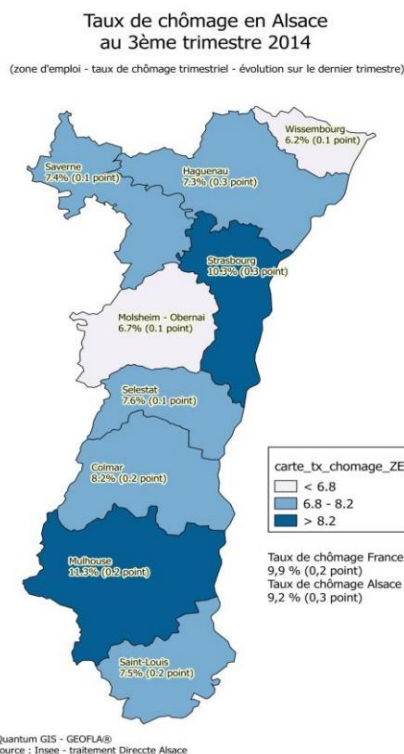
Augmentation du chômage de très longue durée

Fin 2014, la part des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi depuis plus d'un an est de 43 % contre 42 % un an auparavant. Parmi eux 13 % du total des demandeurs, sont inscrits depuis plus de trois ans. L'ancienneté moyenne est plus élevée pour les hommes (519 jours) que pour les femmes (488 jours). L'âge reste le facteur le plus discriminant avec 228 jours d'inscription pour les jeunes, comme en 2013, et 750 jours pour les 50 ans ou plus (+ 60 jours en un an).

Taux de chômage

Après une année de stabilisation en 2013, le chômage est reparti à la hausse en 2014, pour atteindre 9,3 % en fin d'année. L'Alsace comptait fin décembre 98 080 demandeurs d'emploi de catégorie A n'ayant pas travaillé le mois précédent. Le chômage des jeunes est stable mais celui des seniors poursuit son ascension. Le chômage de très longue durée touche toujours plus de personnes.

En 2014, le produit intérieur brut national (PIB) croît de 0,2 %. Cette atonie de la croissance a eu des effets négatifs sur le marché du travail de la région. Sur un plan national, l'Alsace recule au 9e rang des régions aux taux les plus bas (7e en 2013), au même niveau que la Basse-Normandie. Elle se place devant les régions de l'Est, légèrement devant la Franche-Comté (9,6 %) mais nettement devant la Lorraine (10,7 %) et la Champagne-Ardenne (11,0 %).



Principaux acteurs

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (Unité territoriale)
Pôle Emploi / Direction régionale Alsace
Sous-préfets d'arrondissement

Avec le concours de :

Missions locales
Maisons de l'emploi

Demande d'emploi

Hausse continue depuis 2008 d'une activité réduite

En 2014, en Alsace, 43 7100 demandeurs d'emploi ont déclaré avoir pratiqué une activité réduite. Le dispositif permet aux demandeurs de rester proches du marché du travail et de recevoir un revenu supplémentaire tout en demeurant inscrits. Ils constituent 32 % des demandeurs tenus de faire des actes positifs de recherche d'emplois.

Plus de femmes et moins de séniors, avec une durée d'inscription plus importante

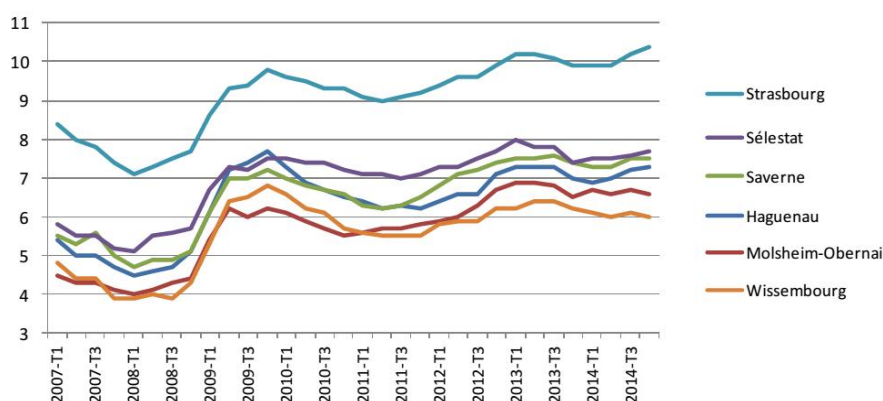
Les hommes constituent la majorité (56 %) des demandeurs sans activité au cours du mois précédent. Au contraire, les inscrits ayant eu une activité réduite courte sont pour 60 % des femmes. C'est parmi les demandeurs sans activité au cours du mois précédent que la part des plus de 50 ans est la plus élevée (24%).

Indemnisation plus fréquente

Sous certaines conditions, le cumul d'une allocation d'assurance chômage et du revenu d'une activité professionnelle est possible. Fin 2014, les demandeurs d'emploi en activité réduite au cours du dernier mois sont plus souvent indemnisés (64 %) que ceux n'ayant exercé aucune activité (60 %). Plus de la moitié d'entre eux bénéficient de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (58 % contre 48 %). Pour les intérimaires et les intermittents du spectacle, l'exercice d'une activité réduite est accompagnée par un régime spécifique d'indemnisation. Dans les autres cas, le RSA activité constitue un dispositif incitatif à la reprise d'un emploi et vise à offrir aux personnes disposant de faibles revenus d'activité un complément de ressources.

Evolution du taux de chômage dans les zones d'emploi du Bas-Rhin

Source : INSEE



Emploi salarié par secteur d'activité

Emploi salarié par secteur	Emplois salariés (en milliers) 4ème trim 2014	Glissement annuel					Total
		Industrie	Construction	Tertiaire marchand	dont Commerce	dont Intérim	
Bas-Rhin	298,5	-0,6 %	-3,7 %	-0,1 %	-0,4 %	2,4 %	0,5 %
Haut-Rhin	16,1	-1,9 %	-3,7 %	-0,3 %	-0,9 %	1,9 %	-1,1 %
Alsace	467,6	-1,1 %	-,37 %	-0,1 %	-0,6 %	-2,3 %	-0,7 %

Développement de l'emploi

Conventions Promotion de l'Emploi (CPE)

L'objectif des conventions peut être classé en 6 grandes thématiques :

- appui et soutien à la création d'entreprises (21.8%)
- appui à l'insertion professionnelle (48 %)
- aide au développement de l'économie sociale et solidaire (11 %)
- lutte contre les discriminations (15 %)
- fonctionnement des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (4,2 %)
- Divers (4%)

Au total, 229 205 € de crédits ont été alloués pour 21 conventions signées au cours de l'année 2014. Certaines conventions ont été signées régionalement quand elles concernaient les deux départements de l'Alsace, comme c'est le cas pour le fonctionnement des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification, les coopératives d'activité et d'emploi ou encore l'appui aux créateurs d'entreprises notamment)

Services à la personne

Le nombre de ses salariés de ce secteur a légèrement baissé de - 4 % en un an pour en compter 7 518 à la fin 2014 (7 806 fin 2013). 5 260 663 heures d'activité réalisées en 2014 (incluant les services mandataires) pour 5 627 977 heures en 2013 soit 22 % de baisse. Le nombre d'organismes de services à la personne passe de 360 fin 2013 à 391 fin 2014 (soit un solde positif de 31 nouveaux intervenants). Cette croissance s'explique par l'augmentation des auto-entrepreneurs qui passent de 115 à 147 sur la même période. Par des réunions d'information toutes les 6 à 8 semaines, un travail d'accompagnement des créateurs est réalisé, en plus de l'instruction des demandes d'agrément et de déclaration. Pas moins de 80 créateurs ont pu ainsi être accompagnés en 2014. Enfin, dans le cadre des renouvellements des agréments, est procédé en lien avec l'inspection du travail, à l'évaluation des organismes agréés notamment en matière de respect du cahier des charges.

Accompagnement des mutations économiques

Conventions de revitalisations

Les conventions de revitalisation s'imposent aux entreprises qui procèdent à des licenciements collectifs. Ces conventions sont destinées à soutenir l'activité économique du bassin d'emploi touché par ces licenciements. Ces conventions apportent des financements au développement des entreprises du bassin d'emploi mis en difficulté.

Dans l'objectif de recréer 336 emplois, les services de l'unité territoriale de la DIRECCTE ont instruit 4 conventions de revitalisation en 2014 concernant les entreprises :

- DELPHI (Centre de recherche pour l'industrie automobile) à Illkirch-Graffenstaden
- KEMIRA (Industrie chimique) à Lauterbourg
- BÜRSTNER (Fabrication de véhicules de loisirs) à Wissembourg
- BRUKER BIOSPIN (Instrumentation scientifique) à Wissembourg

Convention formation et adaptation du fonds national de l'emploi (FNE)

Le FNE formation a pour objet de mettre en œuvre des mesures de formation professionnelle afin de faciliter la continuité de l'activité des salariés face aux transformations consécutives aux mutations économiques et de favoriser leur adaptation à de nouveaux emplois en cas de changements professionnels dus à l'évolution technique ou à la modification des conditions de production. Il est mobilisé en priorité au sein des entreprises ou groupements d'employeurs de moins de 250 salariés

Dans le Bas-Rhin, deux conventions de formation-adaptation du Fonds National de l'Emploi (FNE) ont été conclues avec les sociétés :

- PUNCH POWERGLIDE (Fabrication de boîtes de transmission) à Strasbourg
- SNTM (Industrie textile) à Marmoutier

Plans de sauvegarde de l'emploi

Dans un contexte national de conjoncture économique dégradée, le département du Bas-Rhin, comme en témoigne l'augmentation, pour la troisième année consécutive, du nombre de plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) déposés auprès des services de la DIRECCTE.

Au total, 16 PSE ont ainsi été instruits en vertu des dispositions de la loi du 14 Juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi, qui renforce notamment le rôle de l'autorité administrative garante à présent de l'efficacité et de la qualité des mesures d'accompagnement inhérentes aux PSE. En l'absence d'accord d'entreprise signé par les partenaires sociaux, l'unité territoriale de la DIRECCTE a homologué 9 PSE et a notifié une seule décision de refus d'homologation. Elle a par ailleurs validé 6 accords d'entreprise paraphés par les représentants du personnel. En lien avec le Commissaire au Redressement Productif, elle s'est également attachée à développer une démarche d'anticipation et de prévention des difficultés des entreprises par la mobilisation de mesures alternatives telles que l'activité partielle, par exemple.

Les principaux dossiers de restructuration enregistrés en 2014 sont les suivants :

SA UNION DES COOPERATEURS d'ALSACE (COOP)- Reichstett (734 personnes)

Entreprise emblématique et séculaire de l'économie locale, la COOP Alsace se trouvait confrontée depuis de longues années à des difficultés financières majeures. Principale entreprise régionale indépendante de distribution à la tête d'un effectif qui avait employait près de 3 400 salariés, le groupe n'avait pas su adapter son modèle de coopérative - en particulier à l'échelle de son réseau de magasins de proximité qu'elle s'était vue contrainte de céder au groupe CARREFOUR - aux évolutions sociétales de consommation lui conférant une image vieillissante et se traduisant surtout par une détérioration progressive de sa situation de trésorerie. Cette situation avait abouti à l'obligation d'engager une procédure de licenciement concernant 72 salariés.

CADDIE S.A.S. Drusenheim (351 personnes)

Placée en redressement judiciaire le 27 juin 2014, l'entreprise CADDIE pâtissait depuis plusieurs mois d'une atonie presque totale de son activité, induite par le désengagement progressif de ses principaux clients et fournisseurs, exaspérés par les retards récurrents de livraison et défauts de paiement, à l'origine d'une trésorerie exsangue.

Favorisé par la forte mobilisation des pouvoirs publics qui ont accompagné le seul projet de reprise porté par M. Stéphane DEDIEU (ancien directeur général de CADDIE) le plan de cession a été validé par la juridiction commerciale et a ainsi permis de poursuivre l'exploitation de cette société.

246 emplois ont toutefois été supprimés.

BÜRSTNER FRANCE S.A. Wissembourg (384 personnes)

Spécialisée dans la fabrication de véhicules de loisirs, la société BÜRSTNER a supprimé 190 emplois.

Elle a justifié sa décision par un recul régulier et significatif du marché depuis 2008 fortement affecté par la baisse des volumes de vente consécutive notamment aux mesures d'austérité induites par les crises économique et financière.

Afin d'adapter ses effectifs au volume réel d'activité et sauvegarder sa compétitivité, le groupe a regroupé l'assemblage des véhicules sur le seul site allemand de Kehl en transformant l'usine de Wissembourg en centre d'excellence dans la production d'éléments d'agencement et d'équipements pour caravanes et camping-cars.

DATA MAILING S.A.S. Geispolsheim (125 personnes)

Employant 127 personnes, cette entreprise assure la mise sous pli, l'adressage et le routage de documents de communication. Elle a enregistré une diminution significative de son plan de charge, reflet d'un secteur d'activité qui évolue depuis plusieurs années déjà dans un environnement économique morose et concurrencé par l'émergence de canaux de communication dématérialisés.

Dans ce contexte, la maison-mère (groupe BERTELSMANN) a décidé de transférer et de concentrer l'activité vers le centre ASF de Noyelles-sous-Lens dans le Pas-de-Calais, son autre filiale qui évolue sur le même cœur de métier entraînant ainsi la cessation d'exploitation de l'entité de Geispolsheim et le licenciement de l'intégralité du personnel.

Accès et retour à l'emploi

Insertion par l'activité économique

Elle permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion professionnelle.

L'année dernière, 65 structures étaient partenaires dans le département :

- 22 associations qui portent 32 ateliers chantiers d'insertion
- 11 Associations Intermédiaires
- 27 Entreprises d'Insertion soit 720 Equivalent Temps Plein d'insertion
- 5 ETTI soit presque l'équivalent de 90 ETP travaillés

L'insertion par l'activité économique en 3 chiffres :

10 225 000€ de budget

2 300 salariés

65 structures partenaires

Un budget total de 10 225 000 € dont 248 000 € pour le fonds départemental d'insertion a permis de financer 14 demandes d'aide au développement, à l'investissement ou à la consolidation, et à soutenir le passage aux nouvelles modalités de financement des structures d'insertion par l'activité économique qui pouvaient conduire à une baisse du financement dans certaines structures.

En 2014, les moyens consacrés au fonds départemental ont baissé de 25 % par rapport à 2013, année durant laquelle l'unité territoriale de la DIRECCTE a disposé de 385 229

Maisons de l'emploi (MDE)

La Maison de l'emploi de Molsheim, ayant fermé à la fin du premier semestre, a perçu une subvention de 40 000 € pour la mi-année. Les Maisons de Strasbourg (340 000 €) et Saverne (229 127€) ont connu une importante baisse de leur subvention. Elles ont pu bénéficier de conventions pour la mise en œuvre

d'actions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales à hauteur de 90 000€. Le Bas-Rhin a consommé 52.5 % de l'enveloppe régionale des crédits affectés aux maisons de l'emploi.

Fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes

- Aides directes (versées par les missions locales aux jeunes en difficultés) :
106 000 € bénéficiant à 1 280 jeunes
- Aides indirectes (versées à des structures et/ ou associations) de 292 500 euros bénéficiant à 1 709 jeunes :
 - appui au projet professionnel 31 900 €
 - accompagnement à l'emploi 107 644 €
 - préparation et aide à l'accès à l'alternance 5 360 €
 - accès à la formation et à la qualification complémentaires 23 000 €
 - mobilité (aide à la mobilité – plateforme de mobilité) 117 895 €

Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)

En 2014 pour le Bas-Rhin l'objectif de 3 761 CAE a été dépassé avec un total de 4 000 CAE conclus (106 % de l'objectif). 31.4 % d'entre-eux ont été cofinancés avec le Conseil départemental du Bas-Rhin.

Contrat initiative emploi (CUI/CIE)

La recherche d'emploi pour les CIE a permis la signature de 992 CUI / CIE dans le Bas-Rhin soit 72,7 % de l'objectif fixé à 1395 CIE. Par ailleurs, 33.6% d'entre-eux ont été cofinancés par le Conseil Général.

Emploi d'avenir

Les Emplois d'avenir ont continué à faire l'objet de campagnes d'information et de promotion auprès de collectivités territoriales en 2014 comme à la fin de l'année 2013. 1 022 Emplois d'avenir ont été signés dans le département en 2014 (982 en 2013).

Prescrits par Pôle emploi, ou les missions locales les CUI sont ensuite également suivis dans leur mise œuvre par les services territoriaux de la DIRECCTE. Tous les opérateurs et agents de l'État du front de l'emploi sont mobilisés de concert dans l'élaboration et le suivi des contrats uniques d'insertion.

2. Cohésion sociale et soutien à la citoyenneté

Objectifs nationaux

- Accroître l'accès du public au patrimoine national
- Inciter à l'innovation et à la diversité de la création
- Améliorer la connaissance et la conservation des patrimoines
- Favoriser un accès équitable à la culture notamment grâce au développement de l'éducation artistique et culturelle

Patrimoine

En 2014 dans le Bas-Rhin, pas moins de six nouveaux sites ont été inscrits au titre des monuments historiques, dont l'Hôtel Magnus et le Café Brant de Strasbourg, ou encore la cité ouvrière d'Ertsein.

Le travail de conservation du patrimoine alsacien dans le Bas-Rhin s'est également poursuivi, avec un engagement financier de l'État à hauteur de 7M€. La Cathédrale de Strasbourg a fait l'objet d'importants travaux, avec notamment le projet d'installation d'un vitrail contemporain et la programmation des célébrations de son millénaire (1015-2015). La DRAC Alsace assure au total le contrôle scientifique et technique de 24 musées

nationaux et traite 274 dossiers d'instruction, d'autorisation, ou de suivi de chantier des monuments historiques.

Labels : Le Service territorial de l'architecture et du patrimoine (STAP) a assuré le suivi des labels "Ville et pays d'histoire" de Strasbourg et Sélestat. Il a aussi contribué à la rédaction de cahier des charges du nouveau label régional "XXème siècle" portant sur l'architecture scolaire et religieuse en Alsace.

Archéologie : 67 opérations de diagnostics prescrites, concernant 215ha ; 8 fouilles préventives pour un montant de 2M€ ; 12 opérations programmées de fouilles et projets collectifs de recherche.

Transmissions des savoirs et démocratisation de la culture

Le 21 janvier 2014, afin de répondre à une priorité ministérielle, le Comité territorial de l'Éducation artistique et culturelle a mis en place six sous-commissions thématiques pour traiter de l'éducation culturelle et artistique dans la politique de la ville, les territoires ruraux, auprès des publics spécifiques, et aussi de la formation des acteurs, ou des projets transfrontaliers.

Il a été rappelé que la mise en œuvre d'une politique de l'éducation artistique et culturelle se traduit surtout par des *partenariats avec les collectivités et les établissements scolaires et universitaires :*

- Ville de Strasbourg : convention de partenariat 2013-2015 (109 000€)
- Eurométropole et Unistra : Carte culture pour l'accès des étudiants au spectacle à tarifs préférentiels
- Éducation nationale : pôle d'excellence musique à la Meinau
- Rectorat et collectivités : soutien au Groupement d'intérêt public pour l'Action Culturelle en Milieu Scolaire d'Alsace (GIP-Acmisa) d'un montant de 150 000€ pour une meilleure coordination des projets culturels et artistiques.

Les associations culturelles conventionnées offrent également une grande qualité de services éducatifs à l'image du projet "Faites du Théâtre" de la Maison Théâtre de Strasbourg, ou de l'école du spectateur de la MAC de Bischwiller.

Enfin, des programmes d'actions spécifiques sont mis en place pour la démocratisation de la culture :

Dispositif Culture/Justice : séminaires en lien avec les services pénitenciers et la protection judiciaire de la jeunesse,

Dispositif Culture/Santé : développement du réseau de référents culturels de la santé et du médico-social. Renouvellement de la convention en cours de rédaction.

Dispositif Culture/Handicap : une trentaine de projets soutenus, dont les saisons culturelles de l'ESAT Lévasion à Sélestat, en partenariat avec les collectivités locales.

Principaux acteurs

Direction Régionale des Affaires Culturelles
Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine

Avec le concours de :

Rectorat de l'Académie de Strasbourg
Université de Strasbourg

Création

Une aide substantielle est apportée aux artistes par :

- le financement au titre du Contrat triennal « Strasbourg, capitale européenne » de la préparation du festival mondial SaxOpen réunissant 2000 musiciens
- 12 conventions pluriannuelles pour le spectacle vivant avec des structures labellisées telles que l'Opéra national du Rhin
- l'instruction de 61 demandes d'aide aux projets musicaux, théâtraux, de danse

En outre, la DRAC apporte son soutien aux industries culturelles :

- dispositif d'aide à l'économie du livre par la Région et l'État à hauteur de 180 000€ : 27 librairies, maisons d'édition et bourses aux auteurs sont ainsi subventionnées
- pôle régional d'éducation artistique et de formation au cinéma et à l'audiovisuel coordonné par la DRAC, le Rectorat, l'Université et les associations Alsace Cinéma et Vidéos les Beaux Jours

Culture transfrontalière

L'opération initiée et financée par la Fondation suisse pour la culture PRO HELVETIA a donné lieu à de multiples coopérations franco-germano-suisse en 2014. Dans le cadre de l'opération transfrontalière TRIPTIC qu'elles supportent, PRO HELVETIA et la DRAC Alsace se sont associées pour organiser trois tables rondes, à Strasbourg, Fribourg-en-Brisgau et Bâle, afin de permettre aux interlocuteurs d'évoquer les problématiques culturelles, administratives, politiques et économiques ainsi que les solutions à mettre en œuvre pour améliorer la coopération transfrontalière.

La DRAC Alsace a aussi pu participer à différents projets et prise de contact avec les partenaires des collectivités sur le thème de l'éducation artistique transfrontalière en associant les Eurodistricts. Le projet "Millénaire chorégraphique à la Cathédrale" a ainsi mobilisé 1 000 élèves français et allemands avec la participation du Théâtre Pôle Sud. La Maison européenne de l'architecture – Rhin supérieur en apportant son concours rappelle encore le fort ancrage transfrontalier du projet.

Soutien au patrimoine en Alsace

Budget global d'intervention consacré au secteur des patrimoines en Alsace en 2014 : 5 214 726€

Crédits de fonctionnement : 591 765 € (dont 213 012 € pour le Bas-Rhin, soit 36 %)	Crédits d'investissement : 4 622 961 € (dont 3 466 020 € pour le Bas-Rhin, soit 75 %)
Entretien monuments historiques non État (hors CPER) 129 041 € dont 50 484 € pour le Bas-Rhin	Restauration monuments historiques non État (hors CPER) 2 629 386 € dont 2 101 020 € pour le Bas-Rhin
Villes et Pays d'Art et d'Histoire (VPAH) 57 362 € intégralement pour le Haut-Rhin	Restauration monuments historiques non État (hors CPER) 98 575 € intégralement pour le Haut-Rhin
Promotion, diffusion et sensibilisation à l'architecture 20 000 € intégralement pour le Bas-Rhin	Musées de France – Construction, aménagement, entretien (CPER) 530 000 € Intégralement pour le Haut-Rhin
Recherche, connaissance, valorisation et promotion des collections des musées de France 190 000 € dont 47 086 € pour le Bas-Rhin	Enrichissement des collections publiques pour les musées (FRAM) 50 000 € intégralement pour le Bas-Rhin (Musées de Strasbourg)
Valorisation et préservation des archives 26 750 € dont 12 000 € pour le Bas-Rhin	Archéologie – Centre d'étude et de conservation 1 500 000 € intégralement pour le Bas-Rhin (construction du CCE de Sélestat)
Fouilles archéologiques programmées 60 870 € dont 20 500 € pour le Bas-Rhin	Archéologie – Centre d'études et de conservation (hors CPER) 1 315 000 € intégralement pour le Bas-Rhin (CEE Sélestat - TC2)
Travaux, recherche archéologique et ethnologique, acquisition réserves archéologiques 58 242 € dont 23 442 € pour le Bas-Rhin	-
Promotion et diffusion du patrimoine archéologique 7 000 € intégralement pour le Bas-Rhin	-

Soutien à la création et à la diffusion

Budget global d'intervention consacré au secteur de la création en Alsace en 2014 : 12 977 243€

- crédits de fonctionnement : 12 861 283 € (dont 9 152 922 € pour le Bas-Rhin, soit 71, %)
- crédits d'investissement : 115 960 € (FRAC Alsace – acquisitions d'œuvres)

Soutien aux équipes indépendantes du spectacle vivant	1 284 769 € dont 1 176 269 € pour le Bas-Rhin
Compagnies dramatiques conventionnées	415 500 € intégralement pour le Bas-Rhin
Compagnies arts de la rue conventionnées	87 000 € intégralement pour le Bas-Rhin
Ensembles musicaux et vocaux conventionnés	353 000 € intégralement pour le Bas-Rhin
Aides à la structuration (musique)	124 601 € dont 100 601 € pour le Bas-Rhin
Aides à la structuration (danse)	35 000 € dont 20 000 € pour le Bas-Rhin
Aides au projet : Théâtre, Cirque, Musique, Danse	269 668 € dont 200 168 € pour le Bas-Rhin
Soutien aux institutions et lieux de création-diffusion du spectacle vivant	10 699 974 € dont 7 433 474 € pour le Bas-Rhin Intégrant la subvention versée à l'Opéra national du Rhin (5 139 829 €) pour l'ensemble de ses activités du Syndicat intercommunal (Strasbourg, Mulhouse, Colmar)
Soutien aux festivals du spectacle vivant	34 000 € dont 24 000 € pour le Bas-Rhin
Soutien aux résidences du spectacle vivant	63 000 € dont 28 000 € pour le Bas-Rhin
Soutien aux structures labellisées arts plastiques (1 FRAC et 2 centres d'art)	401 328 € dont 266 078 € pour le Bas-Rhin
Soutien aux lieux arts plastiques (hors opérateurs et réseau)	153 11 € dont 73 000 € pour le Bas-Rhin
Soutien aux associations professionnelles / structures ressources	26 264 € dont 24 264 € pour le Bas-Rhin
Aides aux projets arts plastiques	21 724 € intégralement pour le Bas-Rhin
Aides individuelles à la création / Allocations d'installation d'atelier	31 889 € dont 29 889 € pour le Bas-Rhin
Soutien aux festivals et biennales arts plastiques	89 000 € dont 49 000 € pour le Bas-Rhin
Soutien aux résidences arts plastiques	44 224 € dont 27 224 € pour le Bas-Rhin
Soutien aux métiers d'art	12 000 € Centre d'art verrier / Meisenthal

Engagements financiers contractualisés

Contrat triennal « Strasbourg, capitale européenne » entre l'État et l'Eurométropole de Strasbourg

- 2012-2014 : les engagements financiers sur les projets soutenus ont permis d'atteindre un taux de réalisation de 85 %
- intégré à la loi du 27 janvier 2014, l'axe de rayonnement culturel de Strasbourg a désormais force de loi

Contrat de plan État-Région

L'année 2014 a été marquée par les négociations avec les grandes collectivités (Régions, Conseils départementaux et Communauté Urbaine de Strasbourg) concernant le renouvellement des programmes pluriannuels d'aménagement culturel du territoire (CPER : 2015-2020).

Enseignement scolaire

Objectifs nationaux

- Conduire tous les élèves à la maîtrise des connaissances et compétences du socle commun exigibles au terme de la scolarité primaire
- Conduire le maximum de jeunes aux niveaux de compétences attendues en fin de formation initiale et à l'obtention des diplômes correspondants
- Assurer un enseignement général, technologique et professionnel conduisant à la réussite scolaire et à une bonne insertion sociale et professionnelle
- Favoriser la réussite scolaire de tous les élèves

Réforme des rythmes scolaires

Mise en place en septembre 2013, la réforme vise à mieux respecter les rythmes d'apprentissage et de repos des enfants, avec une semaine scolaire organisée sur neuf demi-journées et un allègement de la journée d'enseignement.

A la rentrée scolaire 2014/2015, les 453 communes qui avaient sollicité un report ont mis en place les nouveaux rythmes scolaires.

Données du département

Communes avec école	462
Nombre d'écoles	908
Nombre d'élèves	100 756

Organisation de la semaine scolaire

	Organisation	Nombre	%
Décret du 24/01/2013	écoles en semaine de 4,5 jours avec mercredi	733	86,20%
	écoles en semaine de 4,5 jours avec samedi	46	5,40%
	école en semaine de 4,5 jours avec dérogation journée > 5h30	4	0,50%
Décret du 07/05/2014	écoles avec expérimentation libération 1/2 journée	67	7,90%
	écoles avec expérimentation libération 1/2 journée et raccourcissement congés scolaires	0	0,00%
	Total des écoles en expérimentation	67	7,90%

Enseignement des langues

Les efforts dans le département se poursuivent pour le développement quantitatif et qualitatif des deux dispositifs d'enseignement de l'allemand : enseignement extensif et enseignement bilingue paritaire, conformément aux objectifs de la convention Etat-Région.

Expérimentation à 8h

Le dispositif d'expérimentation à 8h, proposé par le Recteur en 2012 en lien avec les collectivités vient en complément de ces deux voies (extensive et bilingue) et concerne une école du département (Soufflenheim), avec 2 classes de CP, 2 classes de CE1 et 1 classe de CE2 à la rentrée 2014.

Principaux acteurs

Rectorat de l'Académie de Strasbourg
Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale

Enseignement extensif de l'allemand

A l'heure actuelle, 71% des classes bénéficient d'un enseignement de l'allemand à raison de 3h hebdomadaires, de la maternelle au CM2. Cet enseignement est généralisé de la grande section au CM2. Seules quelques classes de petite et moyenne section de maternelle restent à couvrir. La prise en charge de cet enseignement se fait à plus de 80% par les enseignants titulaires.

Enseignement bilingue paritaire

Les élèves de l'école primaire peuvent bénéficier, à la demande des familles et dès la petite ou moyenne section de l'école maternelle, d'un enseignement bilingue paritaire, (12 heures d'enseignement en français et 12 heures en allemand). Le département poursuit les efforts entrepris et le travail d'extension du maillage du réseau bilingue afin de :

- conforter et pérenniser les sites existants
- couvrir progressivement toutes les zones blanches
- réduire la déperdition des élèves en cours de cursus

Le département du Bas-Rhin comptera, à la rentrée 2015, 162 écoles bilingues, 533 classes et 13 020 élèves (effectifs prévisionnels), soit par rapport à 2014/2015 une augmentation de 10 écoles, 32 classes et 777 élèves.

Éducation prioritaire

La politique d'éducation prioritaire vise à réduire les écarts de réussite entre les élèves scolarisés en éducation prioritaire et ceux qui ne le sont pas. Malgré de nombreuses réformes successives, l'école ne parvenait pas à réduire les inégalités. C'est pourquoi la réduction des inégalités sociales et territoriales est inscrite dans la loi de refondation de l'École.

Par la loi la loi du 8 juillet 2013, la refondation de l'éducation prioritaire poursuit une ambition : la rendre plus juste et plus efficace avec l'objectif clair et mesurable de lutter contre les inégalités scolaires liées aux origines sociales pour la réussite scolaire de tous

Une nouvelle carte établie à partir de critères transparents

Une seule ambition a guidé l'élaboration de la nouvelle carte : aller vers plus de justice sociale.

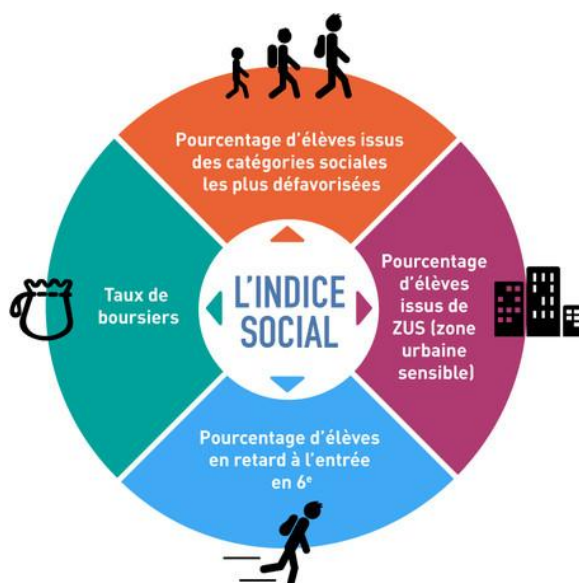
La répartition des réseaux d'éducation prioritaire entre les académies a été construite sur la base de critères objectifs pour que l'éducation prioritaire soit fondée sur un périmètre cohérent avec la difficulté sociale et scolaire.

Un indice social a été utilisé pour la création de la nouvelle carte, convergente avec celle de la politique de la ville, et qui garantit ainsi un juste équilibre entre les territoires.

Scolarisation des élèves handicapés

Année	Scolarisation collective			Total élèves scolarisés
	1er degré CLIS	2nd UPI /ULIS	TOTAL sco col	
2011	653	334	987	2 592
2012	691	350	1 041	2 732
2013	722	429	1 151	2 828
2014	742	516	1 256	3 241

- Hausse des effectifs des élèves en situation de handicap est de 413 élèves, soit +14,6%
- Premier degré : hausse de 193 élèves, soit +19,9% en scolarisation ordinaire individuelle, et de +20 élèves en CLIS (ouverture de deux CLIS sur le département)
- Second degré : hausse de 112 élèves, soit + 15,9% en scolarisation ordinaire individuelle, et de +87 élèves en ULIS (ouverture de 8 ULIS sur le département).



Objectifs nationaux

- Améliorer l'état de santé de la population et réduire les inégalités territoriales et sociales de santé
- Réduire les risques liés à des facteurs environnementaux
- Assurer la délivrance de l'aide médicale de l'Etat dans des conditions appropriées de délais et de contrôles

Protection de la santé

L'Agence Régionale de Santé a réceptionné et géré 329 signaux en 2014 dans le Bas-Rhin. Ces alertes, sont transmises essentiellement par les professionnels de santé et les établissements de santé, mais aussi par les administrations ou des particuliers.

- 217 maladies à déclaration obligatoire (tuberculose, légionellose, hépatite A, aigues, rougeole)
- 77 autres pathologies contagieuses (gastroentérites, gale, coqueluche, épisodes de cas groupés d'infections respiratoires aigues)
- 35 expositions à des agents biologiques (contamination du réseau d'eau, monoxyde de carbone)

En 2014 le schéma régional de vaccination de grande ampleur a été finalisé et le Plan blanc élargi a été adopté. Ce dernier permet au préfet de mobiliser des ressources complémentaires, en cas de situation ne pouvant être traitée par le système sanitaire. Un travail est également en cours sur les cellules d'urgence médico-psychologiques (CUMP).

Santé environnementale

En 2014, en Alsace ont été réalisés :

- 26 contrôles du respect de la réglementation en matière de déchets d'activité de soins à risques infectieux dans des établissements de santé et médico-sociaux et laboratoires
- 72 contrôles d'établissements pour le risque de légionelles (établissements de santé, médicosociaux et établissements recevant du public)
- 125 contrôles dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne
- 52 contrôles de baignades, de piscines ou établissement thermal
- 167 contrôles de la sécurité sanitaire des aliments

Droits et protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques

<i>Hospitalisations sans consentement</i>	Arrêtés préfectoraux	Saisines du juge de la liberté et de la détention (JLD)	Demandes d'expertises psychiatriques complémentaires
Sur décision du représentant de l'État (SDRE)	1 478	188	42
Sur décision du directeur d'établissement (SDDE)	1 354	-	-

Principaux acteurs

Agence Régionale de Santé
Préfecture

Solidarité, insertion et égalité des chances

Objectifs nationaux

- Améliorer l'accès à l'emploi et l'autonomie financière des bénéficiaires du RSA
- Lutter contre les situations de maltraitance des personnes vulnérables
- Accroître l'effectivité et la qualité des décisions prises au sein des MDPH
- Contribuer au développement de l'égalité professionnelle par l'orientation, la diversification des emplois et la négociation collective

Handicap et dépendance

Accompagnement

La Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) du Bas-Rhin participe au fonctionnement et à la gouvernance de la Maison départementale des personnes handicapées (MPDH). Ses principales missions sont d'informer, d'accompagner et d'évaluer les besoins des personnes handicapées et leurs familles.

Solidarité

Au sein de la MDPH, la Commission des droits de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) est chargée de se prononcer sur l'attribution des prestations et des aides aux handicapés, à l'instar de l'Allocation aux adultes handicapés instruite par la DDCS.

Le fonds de compensation du handicap a été reversé par l'État à 175 bénéficiaires (105 599€).

Femmes victimes de violences

Accueil, accompagnement et sensibilisation

10 lieux d'accueils, d'écoute et orientation dans le département.

Prévention de la récurrence par la prise en charge des auteurs de violence, accompagnement des enfants exposés aux violences intra-familiales. Modules de sensibilisation des collégiens et lycéens, policiers et gendarmes

Dispositif Téléphone Grave Danger

Financé par le ministère de la Justice et les collectivités, 28 téléphones ont été remis en 2014 à des femmes exposées. Les appels sont recueillis par Mondial Assistance ou directement par le centre d'appel de la Police nationale. L'attribution des téléphones mobilise à la fois un comité de pilotage des services de l'État (DDCS, Police nationale), les collectivités, le réseau associatif, et le Tribunal de Grande Instance (Bureau d'Aide aux Victimes).

Principaux acteurs

Direction Départementale de la Cohésion Sociale
Direction Régionale de la Jeunesse, du Sport et de la Cohésion Sociale
Délégation Régionale au Droit des Femmes et à l'Égalité
Direction Départementale de la Sécurité Publique

Égalité Femmes/Hommes

La réduction des inégalités sur le plan économique est menée sur plusieurs fronts :

Egalité professionnelle

Un accord a été mis en place avec Pôle Emploi pour renforcer l'accompagnement des jeunes diplômées des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Accès à l'emploi

Soutien aux associations (CIDFF 67, Retravailler 67, Plurielles 67) qui accompagnent les femmes dans leur recherche de formation, d'embauche ou de contrat aidé.

Mixité des métiers

Campagnes de sensibilisation dans les établissements scolaires, les forums des métiers et d'orientation. Signature d'une convention avec l'association OCPA transports et de contrats avec six entreprises pour favoriser l'embauche et la formation des femmes dans les métiers des transports et de la logistique.

Entrepreneuriat des femmes

Avec les collectivités, l'Université de Strasbourg et les chambres consulaires, mise en place d'actions de sensibilisation, d'information, de formation, d'accompagnement et d'ateliers réseaux.

Le Téléphone Grave Danger depuis 2012 :

86 femmes bénéficiaires

22 alertes déclenchées

6 interpellations avant passage à l'acte

⇒ Généralisation au niveau national

Actions en faveur des familles vulnérables

Protection des majeurs

L'activité des mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MPJM) privés est en hausse constante (5566 mesures gérées en 2014, 5498 en 2013). Ils bénéficient en outre de financements publics à hauteur de 1,9M€, et les associations tutélaires de plus de 5M€. Depuis novembre 2014, la DDCS procède à des contrôles de mandataires privés sur place et sur pièce. Un guide de contrôle local et des contrôles individuels a d'ailleurs été réalisé à cet effet.

Protection de l'enfance :

- 25 dossiers de pupilles de l'État soumis lors de 7 réunions du conseil de famille
- 4 réunions Commission Départementale d'Aide Sociale (CDAS) et 198 décisions rendues
- 5 505 heures de consultations effectuées par 5 associations conventionnées pour le conseil conjugal

Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables

Plan Pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

Les actions de ce plan adopté le 21 janvier 2013 continuent d'être mises en œuvre et développées. Un comité a par ailleurs été mis en place le 16 mai 2014 pour assurer son suivi. Il réunit ses principaux acteurs : les collectivités locales, la fédération d'associations de solidarité FNARS, les organismes de protection sociales et les administrations d'État. Un bilan exhaustif des actions menées dans le département a été élaboré par les membres du comité. Son action reste guidée par trois principaux objectifs :

- réduire les inégalités et prévenir les ruptures
- venir en aide et accompagner vers l'insertion
- coordonner l'action sociale et valoriser ses acteurs

Bilan du Service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO)

Hébergement

Nombre de demandes reçues	1 676 (soit 2 911 personnes)
Origine des demandeurs	81 % CUS (dont 71 % Ville de Strasbourg) 15 % département 3% hors département
Structures référentes	53 % associations 32 % polyvalence de secteur 8 % CCAS de Strasbourg
Admissions	859 entrées effectives soit un demandeur sur deux

Evolution du dispositif d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion

Augmentation du dispositif d'hébergement généraliste liée à la pérennisation d'une partie des places ouvertes lors de la période hivernale (+85).

Dispositif d'hébergement pour les demandeurs d'asile

Augmentation globale de la mobilisation de l'hôtel, et transformation de 272 places d'hôtel en hébergement. En plus du pilotage régional de la demande d'asile, mise en place du comité de pilotage de l'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile au niveau départemental.

Si la baisse de l'arrivée des ménages sollicitant l'asile est de 20 % par rapport à 2013, le volume des arrivées est égal à celui constaté en 2012. Pour faire face à ce flux important, un travail conjoint de la DDCS est réalisé avec les services de l'immigration de la Préfecture, notamment pour les ménages devant quitter le territoire.

Sport, jeunesse et vie associative

Objectifs nationaux

- Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive
- Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires
- Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs
- Favoriser l'engagement et la mobilité des jeunes
- Favoriser des politiques de jeunesse intégrées dans les territoires

Service civique

Le programme monte progressivement en puissance. En 2014, 780 jeunes se sont portés volontaires dans le Bas-Rhin, ce qui porte à 1 682 le nombre total de volontaires depuis le lancement du Service civique en 2010. Ils se sont investis majoritairement dans les domaines de la solidarité, de la culture ainsi que de l'éducation pour tous.

La Direction régionale de la jeunesse, du sport et de la cohésion sociale d'Alsace, a co-construit avec le Conseil départemental du Bas-Rhin deux modules de formation pour les structures d'accueil et leurs tuteurs. Ils facilitent l'appropriation d'une culture commune et soutiennent les efforts des uns et des autres pour parvenir à une qualité d'accueil accrue.

Sports

L'action du Central national de développement du Sport (CNDS) dans le département

En 2014, les projets sportifs de 461 associations sportives et de 48 comités départementaux ont été financés à hauteur de 1 429 000 € par le CNDS. A ce titre également, deux projets de constructions, le gymnase Mandela à Schiltigheim et celui des Deux Rives à Strasbourg, ont été soutenus à hauteur de 650 000 € chacun.

En plus de sa mission d'accompagnement et de soutien aux projets associatifs, la DDCS a contrôlé 76 établissements d'activités physiques et sportives et en a déclaré 13 nouveaux. Elle veille aussi à l'accessibilité de la pratique et agit contre les discriminations. Le module de formation « Sport et Femmes » et son soutien à la journée « 24 heures du sport féminin » ont pour objet de valoriser le rôle des femmes dans les instances sportives. Les dirigeants sportifs ont également été sensibilisés à la pratique des personnes en situation de handicap et le site « Handiguide » référence une centaine d'associations qui les accueillent. Le programme « Sport et handicap » complète la démarche en sensibilisant les personnes en situation de handicap et leur entourage aux bienfaits d'une activité sportive.

Jeunesse et vie associative

La Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) agit à la fois sur la protection des mineurs, les formations BAFA, et le soutien aux animateurs associatifs.

La DDCS contrôle *a priori*, les déclarations d'accueils collectifs de mineurs avec un regard plus attentif en 2014 sur les séjours de vacances à l'étranger. Elle effectue aussi des visites d'évaluation et des contrôles sur place. Par ailleurs, une information sur l'accueil collectif des mineurs est disponible en ligne sur le site Internet départemental d'Etat de la préfecture. Elle accompagne, échange et conseille directement les équipes organisatrices.

1056 dispositifs d'accueils éducatifs

759 admis au BAFA

37 subventions FonJEP pour soutenir les animateurs professionnels associatifs

Principaux acteurs

Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Direction Régionale de la Jeunesse, du Sport et de la Cohésion Sociale

Égalité des territoires, logement, ville

Ville

Objectifs nationaux

- Renforcer la mixité fonctionnelle des territoires urbains prioritaires
- Mieux répartir les logements sociaux au sein des agglomérations
- Améliorer la qualité et l'efficacité de l'offre de services pour les personnes les plus vulnérables
- Favoriser l'insertion par le logement des personnes en grande difficulté
- Développer l'accès à la propriété

Politique de la ville

La loi de « programmation pour la ville et la cohésion urbaine » a été promulguée le 21 février 2014. Cette réforme vise à simplifier et améliorer la gestion des moyens de la politique de la ville et réduire la fracture entre le centre et les périphéries urbaines.

La réforme s'organise autour de plusieurs grands axes comme la redéfinition des quartiers prioritaires à partir du critère unique de concentration urbaine de pauvreté ou encore la mise en place d'un contrat urbain global à l'échelle intercommunale. L'année 2014 a été consacrée en grande partie à la phase d'élaboration des conventions-cadre des nouveaux contrats de ville avec l'ensemble des partenaires concernés. Ces nouveaux contrats sont élaborés parallèlement aux dispositifs existants (Contrats urbains de cohésion sociale, Programme Ville-Vie-Vacances, Ateliers Santé Ville, Contrat local d'accompagnement à la scolarité)

Contrats de ville

Préparation des contrats de ville

Dispositifs phares de la politique de la ville définis par le comité interministériel des villes (CIV), les deux contrats urbains de cohésion sociale du Bas-Rhin, signés pour la période 2007-2009, ont été prorogés jusqu'à la fin de l'année 2014. Ils concernent les aires urbaines de l'ancienne Communauté urbaine de Strasbourg et celles de Haguenau-Bischwiller-Kaltenhouse. La loi du 21 février les régissant apporte 3 axes majeurs de modification :

- une nouvelle géographie resserrée et simplifiée basée sur la notion de quartiers prioritaires en fonction d'un critère économique
- une intégration au sein du même contrat des volets cadre de vie, rénovation urbaine, social, développement économique /emploi.
- la participation des habitants qui ont désormais la possibilité de construire et de suivre activement les projets sur leur territoire par le biais de conseils citoyens

Volet éducatif

Cordées de la réussite : 10 cordées labellisées dans le Bas-Rhin entre des établissements d'enseignement supérieur d'excellence et les collèges/lycées des quartiers prioritaires. 200 élèves bénéficiaires.

Projets de réussite éducative : parcours individualisés mis en place par une équipe pluridisciplinaire pour 800 élèves des quartiers des deux CUCS.

Pour l'année scolaire 2014/2015, 32 places ont été occupées en **Internat d'excellence**, dont 15 par des jeunes des quartiers prioritaires. Ce dispositif de discrimination positive est gratuit pour les familles et financé par l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) à hauteur de 7 500 €.

Volet jeunesse

Actions en faveur des loisirs éducatifs des jeunes : un appel à projets a permis le financement de 54 projets au bénéfice de 10 000 enfants et pour un montant total de 122 352 €. Les projets sont préparés et construits tout au long de l'année par les jeunes avec pour finalité pour 24 d'entre-eux un séjour collectif de vacances déclaré.

Principaux acteurs

Direction Départementale de la Cohésion Sociale
Direction Départementale des Territoires
Sous-Préfet chargé de mission politique de la ville auprès du Préfet

Avec le concours de :

Agence Nationale
du Renouveau Urbain
Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Logement social

Aides à la pierre

L'ensemble du département est couvert par deux délégations de compétence. La CUS, et le CD67 pour le reste du département, en sont les délégataires.

Loi sur le renouvellement urbain (SRU)

La loi SRU impose aux communes importantes de disposer d'au moins 20 % de logements sociaux, taux porté à 25 % par la loi du 18 janvier 2013 « relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social ». Son bilan triennal a été élaboré et 5 communes (Reichstett, Eckbolsheim, Vendenheim, Schweighouse et la Wantzenau) ont vu la mise en œuvre d'une procédure de carence.

La DDT du Bas-Rhin assure le suivi des prêts locatifs (PLAI, PLUS, PLS) qui aident les organismes HLM à acquérir, construire ou rénover des logements sociaux. Au total, 2 015 logements ont été financé pour un montant de 5,9M€.

Enfin, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) a versé en 2014 plus de 9,6M€ d'aides pour les quartiers, portant l'engagement global depuis sa création en 2004 à 120M€.

Diagnostic à 360°

L'enjeu du diagnostic à 360° est de disposer, sur chaque territoire, d'une vision objectivée, globale et partagée des difficultés d'accès ou de maintien dans le logement. L'élaboration de ce diagnostic est un préalable à l'élaboration du prochain Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées, prévu par la loi ALUR. Un comité de pilotage a été mis en place par l'Etat et le Conseil Général en septembre 2014, ainsi qu'une équipe projet appuyée par un consultant pour réaliser ce diagnostic.

Amélioration de l'habitat privé

Les aides de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH)

Pour améliorer le parc de logements existant et lutter contre l'habitat indigne, l'ANAH aide directement les propriétaires en difficulté. En 2014, 7,7M€ d'aides ont ainsi été engagés pour l'amélioration de 890 logements privés. La performance énergétique est également au coeur de son action, à travers notamment le Fonds d'aide à la rénovation thermique (FART) qui a attribué 1,6M€ de subventions.

Le plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) lancé en 2013 apporte un soutien à tous les particuliers souhaitant réaliser des économies d'énergie et plusieurs objectifs :

- Conseiller les particuliers pour enclencher la décision de rénovation
- Financer la rénovation par des aides, et ainsi développer l'activité économique locale liée à la rénovation énergétique
- Mobiliser les professionnels pour garantir la meilleure qualité possible des rénovations Une expérimentation a été conduite dans le département qui a consisté à confier au Conseil départemental du Bas-rhin la fonction de point d'accueil unique pour les renseignements aux usagers



L'écoquartier Danube du projet Deux-Rives Strasbourg-Kehl

De nouveaux quartiers à Haguenau et Vendenheim sont déjà candidats pour décrocher le label national

Accord Collectif Départemental (ACD)

Les conventions, signées par l'ensemble des bailleurs sociaux définissent le volume d'attributions des logements relevant du contingent préfectoral, le public bénéficiaire et les modalités de mise en œuvre entre les services de l'État et les bailleurs.

Finalisation de l'accord Collectif Départemental 2014-2016

Il s'appuie sur les conventions de réservation et la volonté du Conseil départemental d'accroître son volume de parc réservataire intégré dans l'accord. L'objectif annuel est fixé à 1 250 attributions de logement par an dont 375 pour des sortants de structures. Il prévoit aussi un engagement des bailleurs à proposer un logement dans un délai inférieur à 6 mois. Une exigence accrue de la qualité du diagnostic rendu par le travailleur social est requise. Les réservataires et la DDCS qui assurent la validation des demandes ACD doivent en effet s'assurer de l'aptitude des ménages à accéder à un logement social et de prévenir les difficultés après l'entrée dans le logement ou l'absence de propositions des bailleurs.

Planification de l'urbanisme

L'État est présent lors des différentes étapes de l'élaboration et de la révision des documents d'urbanismes, communaux et intercommunaux.

En 2014, les Schémas de cohérence territoriale (SCoT) de la bande Rhénane Nord et de Sélestat ont été approuvés et ont fait l'objet d'un contrôle de légalité.

Le département compte au total 6 plan locaux d'urbanisme intercommunaux en cours, dont 3 avec un volet habitat et 1 avec un volet déplacement. Une diminution de leur nombre a été constatée du fait d'une « fin de cycle » liée aux élections municipales. L'État suit aussi les nombreuses procédures de révision de ces plans, dont celles de révision simplifiée qui permettent des gains de temps significatifs pour la mise en œuvre des projets de construction.

Des aides financières sont attribuées pour l'élaboration des documents d'urbanisme, en particulier des subventions d'investissement concernant les SCoTs ruraux et les PLUi.

Schéma départemental d'accueil des gens du voyage

Sa mise en place est assurée par l'État et le Conseil départemental.

Lors d'une réunion de bilan tenue le 18 novembre 2014, un état des lieux a pu être dressé. A cette date, et après la réalisation de l'aire de grand passage d'Eschau sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg (80 places), le département comptait 626 places sur 19 aires d'accueil en fonctionnement.

Le médiateur cofinancé par l'État et le Conseil départemental joue un rôle prépondérant dans la gestion des grands passages durant la période estivale. La recherche d'accords amiables pour chaque stationnement entre les communes et les gens du voyage est en effet nécessaire dans l'attente de l'achèvement du schéma d'accueil.

Pour ce faire, les services de l'État apportent leur concours à la construction ou l'agrandissement des aires de :

- Strasbourg (41 places), Souffelweyersheim/Mundolsheim (21 places), Fegersheim (15 places)
- la communauté de communes de Benfeld
- La communauté de communes du Pays Rhéna

Construction durable et accessibilité

Politique immobilière de l'État

Programmation des travaux de la cité administrative Gaujot et conduite d'opérations liées à la réorganisation des services de l'État

Politique accessibilité

Permettre à tout gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du public (ERP) de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement. De nombreuses réunions d'information à ce sujet ont été organisées avec les organismes professionnels tout au long de l'année. A partir du 1^{er} janvier 2015, la mise en place d'un Agenda d'Accessibilité Programmée permet de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans, sauf cas très particuliers), de les financer tout en respectant les règles d'accessibilité.

Logement

<i>Bilan Droit au logement opposable (DALO)</i>	2012	2013	2014
Demandes déposées			
Logement	484	413	513
Hébergement	54	35	74
Total	538	448	587
Demandes traitées			
Logement	458	452	551
Hébergement	49	36	36
Total	507	488	587
Demandes reconnues prioritaires			
Logement	157	126	101
Hébergement	44	54	48
Total	201	180	149

3. Missions régaliennes

Administration générale et territoriale de l'État

Objectifs nationaux

- Optimiser les conditions de délivrance de titres fiables et l'efficacité des services de délivrance de titres
- Moderniser et rationaliser le contrôle de légalité
- Améliorer la coordination des actions interministérielles
- Développer les actions de modernisation et de qualité

Les chiffres des permis de conduire

	2011	2012	2013	2014
Nombre de permis de conduire nationaux délivrés	37 659	39 285	39 148	41 058
Nombre de permis de conduire internationaux délivrés	3 219	3 227	3 101	3 751
Nombre de suspensions administratives pour alcoolémies	1 421	1 461	1 389	1 257
Nombre de suspensions administratives pour excès de vitesse	425	586	622	675
Nombre de suspensions administratives pour usage de stupéfiants	346	440	445	377
Nombre d'annulations pour défaut de points	797	977	877	896

Les chiffres d'immatriculation des véhicules

	2011	2012	2013	2014
Véhicules d'occasion	129 933	122 152	123 075	129 782
Véhicules neufs	43 125	39 961	36 852	36 859
Total	173 058	162 113	159 927	166 641

Les chiffres de délivrance de titres d'identité

	2011	2012	2013	2014
Nombre de cartes nationales d'identités délivrées (CNI)	105 923	86 420	102 247	74 273
Nombre de passeports délivrés	48 542	52 722	57 404	56 918
Nombre de titres d'identités totaux délivrés	154 375	139 142	159 651	131 191

<i>Manifestations sportives</i>	Décisions	Dossiers	Réunions
Manifestations sportives soumises à déclaration	258	-	-
Manifestations sportives soumises à autorisation	187	32	8
Total	445	23	8

<i>Autorisations d'aménagement commercial (CDAC)</i>	2011	2012	2013	2014
Dossiers examinés	12	17	17	18
Nombre de séances	6	7	6	9

Réforme de l'aménagement commercial

La procédure d'aménagement commercial a été réformée par différents textes législatifs :

- la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite **loi ALUR**
- la loi du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, dite **loi PINEL**
- le décret du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial

Les points de retrait par la clientèle d'achats au détail commandés par voie télématique, organisés pour l'accès en automobiles « DRIVE » sont désormais soumis à la réglementation de l'aménagement commercial.

Pour les projets commerciaux nécessitant un permis de construire, la demande d'autorisation d'exploitation commerciale est désormais intégrée à la demande de permis de construire et déposée au « guichet unique » en mairie.

Les notions de « consommation économe de l'espace, notamment en termes de stationnement », « l'insertion paysagère et architecturale du projet, notamment par l'utilisation de matériaux caractéristiques des filières de production locales, » et « les nuisances de toute nature que le projet est susceptible de générer au détriment de son environnement proche » sont également introduites et pourront fonder les décisions de la commission départementale d'aménagement commercial.

Dans le Bas-Rhin en 2014, la commission départementale d'aménagement commercial a ainsi eu à traiter parmi 18 dossiers :

- 2 projets de création de « DRIVE »
- 6 projets de création d'ensemble commerciaux (surface totale : environ 22 216m²)
- 10 projets d'extension d'ensemble commerciaux (surface totale : environ 7 397 m²)

Sécurité

Les données statistiques de cette section sont transmises par l'Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales



Prévention de la délinquance

Objectifs nationaux

- *Évaluer objectivement la délinquance*
- *Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance*
- *Optimiser l'emploi des forces mobiles*
- *Garantir les conditions d'exécution des missions militaires de protection et de contrôle gouvernemental*

Le délinquance globale stagne (+ 0,27 %) dans le Bas-Rhin mais connaît des évolutions contrastées selon les types d'infractions

Les atteintes aux personnes : en hausse de 3,24%, le Bas-Rhin se place au 33ème rang des départements de France avec 6,82 atteintes pour 1000 habitants contre 7,88 pour 1000 au niveau national.

Violences sexuelles : augmentation de 10%, avec 45 faits constatés de plus qu'en 2013.

Cambriolages : malgré les plans de prévention (appli smartphone, coopération transfrontalière, plan départemental) on enregistre une hausse de 5,34%.

Incendies de véhicules : leur nombre a significativement diminué, de plus de 13%.

Les taux d'élucidation des services de police et de gendarmerie dans le département sont en progression dans la plupart des indicateurs : atteintes aux personnes +1,04%, violences physiques crapuleuses +5,95%, escroqueries et infractions économiques et financières +2,89%.

Zones de Sécurité Prioritaires (ZSP)

Les quartiers strasbourgeois du Neuhof et de la Meinau ont été retenus respectivement au titre de la première et seconde vague de déploiement des ZSP créées en 2012. On voit aujourd'hui les résultats de cette lutte renforcée contre le trafic de stupéfiants alimentant l'économie souterraine, les violences urbaines et autres atteintes graves à la tranquillité publique.

Dans ces territoires, les atteintes aux biens ont diminué de 9,22% en 2014, les violences urbaines de 13%. L'activité en matière de stupéfiants reste élevée. Les quelques 683 contrôles dans les halls d'immeubles ont permis de réléver 350 affaires, dont 70 de revente.

Ce travail de proximité de la DDSP et les actions menées de concert avec les collectivités, les bailleurs sociaux et le tissu social local dans son ensemble sont principalement orientés vers les jeunes et leurs parents.

Coopération transfrontalière

Processus lancé depuis quelques années, la coopération entre les forces de l'ordre des deux rives du Rhin est désormais effective. La compagnie de gendarmerie fluviale franco-allemande lancée en 2012, les contrôles et patrouilles mixtes durant le marché de Noël de Strasbourg ou celles à VTT tout au long de l'année depuis 2013 participent de cette dynamique. En 2014, des contrôles conjoints avec le *Polizeipräsidium* d'Offenburg se sont tenus aux frontières, ciblant spécifiquement la lutte contre les cambriolages.

La coopération se fait donc tant sur un travail de prévention que de répression à travers notamment le réseau MIDAS piloté depuis le Centre de coopération policière et douanière de Kehl, qui permet le partage des informations entre les services de police judiciaire française, allemande et suisse.

Principaux acteurs

Sous-préfets d'arrondissements et Directeur de cabinet du préfet
Direction Départementale de la Sécurité Publique
Groupement de Gendarmerie Départementale
Direction Départementale de la Police aux Frontières
Direction Interrégionale de Police Judiciaire de Strasbourg
Direction Régionale du Renseignement Intérieur

Sécurité routière

Objectifs nationaux

- Mobiliser l'ensemble de la société sur la sécurité routière pour réduire le nombre d'accidents et de tués sur les routes
- Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière
- Améliorer le service du permis de conduire dans le cadre du développement de l'éducation routière tout au long de la vie

Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière du Bas-Rhin (PDASR)

Le PDASR répond à la recherche d'une politique équilibrée, par une activité des services menée en étroite collaboration avec les collectivités locales et les partenaires associatifs.

Si des progrès notables sont enregistrés année après année, l'augmentation du nombre des tués sur les routes du département en 2014 (voir tableau ci-dessous) rappelle que les efforts de tous les acteurs de la sécurité routière doivent être poursuivis. La vitesse restant la cause principale des accidents mortels, dans le cadre du Plan départemental d'Action et grâce à ses dotations, ce sont 16 communes du Bas-Rhin qui ont pu être équipées de radars pédagogiques et 58 actions préventives et éducatives qui ont été menées.

Comportements à risque et campagnes de sensibilisation

En 2014, le nombre de tués parmi les jeunes de moins de 25 ans a connu une tragique envolée (18 décès contre 4 en 2013 soit une multiplication par plus de quatre). Par ailleurs pas loin de 40% des personnes décédées sont moto- ou cyclomotoristes, cyclistes ou piétons. Ces chiffres réaffirment la nécessité de campagnes de grande ampleur en direction de la jeunesse. Initiée en 2012 dans le département, l'action de sensibilisation des lycéens aux risques des deux-roues motorisés, avec démonstrations et crash-tests a permis de toucher 3 660 jeunes en 2014.

Evolution alarmante des comportements à risques

Les forces de l'ordre ont relevé en 2014 une recrudescence des pratiques aggravantes et de la transgression des règles les plus élémentaires du code de la route. La vitesse demeure la cause principale, mais le non-port de la ceinture de sécurité, l'absence de signalement de changement de direction, et l'usage du téléphone - plus particulièrement le développement de la pratique des sms - au volant sont également en cause. Ce bilan inquiétant appelle des réponses proportionnées en termes de prévention des publics à risques (moins de 25 ans, plus de 65 ans).

Tableau de bord de la sécurité routière

	2011	2012	2012/ 2011 (en%)	2013	2013/ 2012 (en%)	2014	2014/ 2013 (en%)	2014/ 2011 (en%)
Accidents corporels	900	745	- 17,2	668	- 10,3	652	- 2,4	- 27,5
Personnes tuées à 30 jours	46	41	- 10,8	40	- 2,4	49	+ 22,5	+ 6,5
Personnes blessées hospitalisées	394	307	- 11,7	263	- 14,3	232	- 11,8	- 41,11
Personnes blessées	1131	910	- 19,5	859	- 5,6	788	- 8,2	- 30,32

Principaux acteurs

Directeur de cabinet du préfet
Direction Départementale des Territoires
Police Nationale
Gendarmerie Nationale

Avec le concours de :

Direction Interdépartementale des Routes Est
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Sous-préfets d'arrondissement
Service Départemental d'Incendie et de Secours

Sécurité civile

Objectifs nationaux

- Assurer l'efficacité en milieux difficiles des opérations de secours aux personnes en hélicoptères en maîtrisant leur coût
- Optimiser la coordination de la mise en œuvre des opérations de maîtrise des feux de forêts
- Harmoniser les moyens des services départementaux d'incendie et de secours

Établissements recevant du public (ERP)

Sécurité incendie et risques de panique

Afin de réduire le nombre d'avis défavorables, mais également dans une logique de plus grande efficacité et de cohérence administrative, le fonctionnement de la sous commission départementale de sécurité (SCDS) a été modifié en fin d'année 2014. Les commissions d'arrondissement ont été supprimées, la SCDS tenant désormais des réunions foraines mensuelles dans les groupements Nord et Sud en plus des séances hebdomadaires au siège du SDIS à Wolfisheim.

Les chiffres du déminage :

- 68 interventions sur objets suspects
- 269 interventions sur munitions de guerre
- 3 tonnes 463 kg de munitions collectées
- 33 missions de sécurisation de voyages officiels

Principaux acteurs

Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Économiques de Défense et de Protection Civile
Sous-préfets d'arrondissement
Service Départemental d'Incendie et de Secours

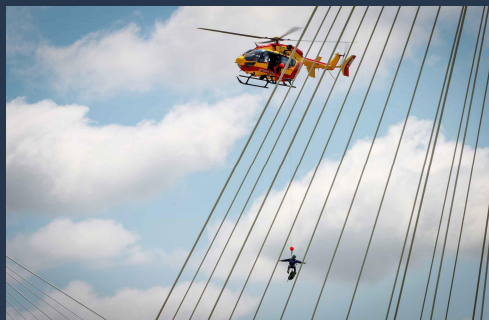
Planification et exercices du dispositif ORSEC

4 exercices réalisés au cours de l'année 2014 :

Des simulations d'opérations concernant notamment un tunnel, un site industriel et le transport de matières dangereuses ont été réalisées

Approbation des dispositions ORSEC générales et spécifiques :

- post accidentel
- secours spéléologiques
- distribution de comprimés d'iode
- menace NRBC-E (nucléaire, radiologique, biologique, chimique et explosif)
- transports de matières dangereuses



L'hélicoptère Dragon67 de la sécurité civile a réalisé 914 missions médicalisées, dont 65 treuillages

Secourisme

La DDCS en lien avec le SIRACEDPC a organisé 3 séances d'examen du Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique (BNSSA). En 2014, 89 sauveteurs ont ainsi été formés, et 23 autres ont passé un test de recyclage. Deux forums se sont également tenus afin de sensibiliser les stagiaires aux impératifs du métier.

Avec le concours de :

Police Nationale et Gendarmerie Nationale
Service d'Aide Médicale Urgente du Bas-Rhin
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Direction Départementale des territoires
Maires et présidents d'EPCI

Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation

Objectifs nationaux

- Sensibiliser chaque classe d'âge à l'esprit de défense par une JDC de qualité et pour un coût maîtrisé
- Fournir les prestations médicales, paramédicales et hôtelières aux pensionnaires de l'Institution nationale des Invalides au meilleur rapport qualité-coût
- Améliorer le délai de paiement des dossiers d'indemnisation des victimes de spoliations après l'émission des recommandations favorables

Mémoire

Concours national de la Résistance et de la Déportation
147 élèves de 3 collèges et 4 lycées bas-rhinois ont participé à la 53ème édition du concours. Les lauréats départementaux se sont vus décerner des prix lors d'une cérémonie à l'Hôtel de la préfecture.

Concours des petits artistes de la mémoire
Parmi les 5 écoles primaires candidates, l'école de Boersch obtient le prix départemental et académique.

Reconnaissance et solidarité

Mission reconnaissance :

- 852 cartes et titres d'anciens combattants traités
- 33 cartes d'invalidité attribuées
- 24 cartes européennes de stationnement attribuées
- 241 dossiers de retraite du combattant traités

Mission solidarité :

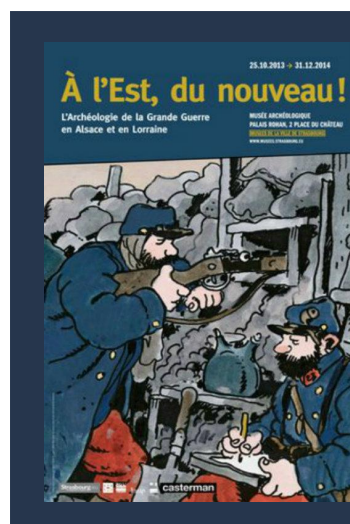
- 140 000 € d'aides financières attribuées
- organisation des collectes du 8 mai et du 11 novembre du Bleuet de France à l'échelle départementale

Centenaire de la Grande Guerre



Afin d'accompagner l'ensemble des projets développés dans le cadre de la préparation du centenaire de la Première Guerre mondiale, un label « Centenaire » permet de distinguer les projets les plus innovants. Ceux qui sont retenus peuvent alors figurer sur le programme national des commémorations et être éligible à un financement de la Mission du Centenaire.

Dans le Bas-Rhin, le comité de pilotage départemental est animé par le sous-préfet de Molsheim. Le label a été attribué en 2014 à l'exposition "À l'Est, du nouveau !" du musée archéologique de Strasbourg et à la présentation "Premières lignes. Les arts graphiques et l'expérience de la Grande Guerre" du Musée d'art moderne et contemporain de Strasbourg. L'exposition "1914, La mort des poètes" consacrée aux trois poètes européens de renom, le Français Charles Péguy, l'Allemand Ernst Stadler et l'Anglais Wilfred Owen, qui s'est tenue à la BNU de Strasbourg a aussi bénéficié de cette labellisation.



Principaux acteurs

Service Départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre
Sous-préfet de Molsheim

Immigration, asile et intégration

Objectifs nationaux

- Optimiser la prise en charge des demandeurs d'asile dans les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA)
- Réduire les délais de traitement de la demande d'asile
- Améliorer l'efficacité de la lutte contre l'immigration irrégulière
- Améliorer les conditions d'accueil et d'intégration des étrangers
- Améliorer l'efficacité du traitement des dossiers de naturalisation

Immigration

La montée en intensité du conflit syrien a entraîné un flux migratoire exceptionnel. Les migrants fuyant les zones de guerre, transitent par plusieurs pays européens notamment par les voies ferroviaires. Des procédures pour vérification du droit au séjour ont donc été diligentées par la Police de l'air et des frontières (PAF), en particulier dans les trains et les gares. Mais depuis le strict contrôle établi à la frontière franco-italienne, ce phénomène s'est atténué et de nouvelles routes sont désormais empruntées par les migrants.

En 2014, parmi les 1424 interpellations d'étrangers en situation irrégulière réalisées par la PAF, 336 concernaient des ressortissants syriens.

Asile

Pour la première fois depuis 2008, le nombre de demandeurs d'asile a connu une baisse, de l'ordre de 17%. Les questions d'hébergement demeurent cruciales, compte tenu notamment de la présence de nombreuses familles.

Naturalisations

La Préfecture du Bas-Rhin a été désignée par le Ministre de l'Intérieur courant 2014 comme site d'accueil de la plate-forme unique chargée de l'instruction des demandes de naturalisation pour la région Alsace.

Pour la deuxième année consécutive, une hausse des demandes de naturalisation (+21%) est enregistrée. Parallèlement, pour la première fois depuis 4 ans, le nombre de naturalisés repart à la hausse (+20%). Cette tendance résulte de la mise en œuvre de diverses dispositions qui ont assoupli les conditions de naturalisations, en particulier s'agissant de l'insertion professionnelle des jeunes et jeunes diplômés, des connaissances de la langue française requises ou encore de la régularité du séjour.

<i>Naturalisations</i>	Dossiers de naturalisation par décret instruits	Dossiers de naturalisation par mariage instruits	Nombre de naturalisations par décret	Nombre de naturalisations par mariage	Total
2014	1 239	354	1 095	311	1 406
2013	1 045	269	868	309	1 177
2012	742	325	837	379	1 216

Principaux acteurs

Direction Départementale de la Cohésion Sociale
Préfecture - Direction de l'Immigration
Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides

Avec le concours de :

Direction Départementale de la
Police aux Frontières

Titres de séjour

Au 31 décembre 2014, le total des ressortissants étrangers bénéficiaires d'une carte de séjour était de 50 485. Ce chiffre concerne uniquement les adultes en situation régulière, les mineurs ne pouvant être détenteurs d'une carte de séjour.

Depuis 2014, l'accueil du public pour les demandes de titres de séjour est uniquement assuré à Strasbourg. 130 000 personnes ont ainsi été accueillies en Préfecture, contre 85 000 en 2013. Cet important passage nécessite une amélioration de l'accueil. Afin d'éviter au public des déplacements inutiles tout en assurant une plus grande efficacité dans le traitement des demandes, les informations concernant les conditions de délivrance des titres et les listes de pièces exigibles sont directement accessibles sur le site Internet départemental de l'État (IDE)

Dans cette perspective, depuis plusieurs années, l'accueil des étudiants étrangers demandeurs de titre est assuré à l'Université (Bâtiment AGORA). Des récépissés y sont délivrés sur le champ, évitant un deuxième passage. Grâce à ce dispositif 4 000 titres ont été délivrés aux étudiants directement sur le campus.

<i>Séjour</i>	Détenteurs de titres de séjour	Titres délivrés	Documents de circulation pour mineurs (TIR et DCEM)	Titres de voyage pour réfugiés	Autorisations provisoires
2014	50 485	16 911	2 130	1 823	1 039
2013	49 572	17 306	2 255	1 650	1 080
2012	43 081	17 650	2 430	1 700	800

Mesures d'éloignement

En 2014, les éloignements effectifs ont diminué de 8,3% par rapport à 2013

Les mesures d'éloignement prononcées étaient elles aussi à la baisse, de l'ordre de 5%. Elles peuvent être de différentes sources :

- Obligation de quitter le territoire français (OQTF) +5%.
- Interdictions du territoire français +29% (mesures prises par un juge pénal)
- Remises Schengen +9%
- Réadmissions Dublin -51% (application du nouveau règlement Dublin III)

<i>Éloignement</i>	Éloignements effectifs		
	2012	2013	2014
Volontaires aidés	171	145	105
Retours contraints	413	434	426
Total	583	579	531

Mineurs isolés étrangers

En 2012, avec 405 arrivées, le phénomène des mineurs isolés étrangers avait atteint des proportions inquiétantes. Une circulaire de la Garde des Sceaux du 31 mai 2013 avait alors mis en œuvre un dispositif de régulation entre départements, abrogeant par voie de conséquence un arrêté de suspension de l'accueil des MIE pris par le Président du Conseil général en septembre 2013. Ce dispositif a permis de soulager les départements les plus sollicités dont le Bas-Rhin, qui en 2014 a constaté un flux d'environ 150 arrivées.

4. Réforme et modernisation de l'État

Réforme territoriale

Loi MAPTAM

Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 constitue le premier volet la réforme territoriale. Portée par le président de la République, cette réforme entend transformer pour plusieurs décennies l'architecture territoriale de la République.

La loi du 27 janvier 2014 vise à clarifier les conditions d'exercice de certaines compétences des collectivités territoriales en instaurant des chefs de file :

- la région pour le développement économique, les aides aux entreprises et les transports
- le département pour l'action sociale, l'aménagement numérique et la solidarité territoriale
- les communes pour la mobilité durable et la qualité de l'air

La loi crée par ailleurs un nouveau statut pour les métropoles afin de permettre aux agglomérations de plus de 400 000 habitants d'exercer pleinement leur rôle en matière de développement économique, d'innovation, de transition énergétique et de politique de la ville.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2015, toutes les compétences de l'ancienne Communauté urbaine de Strasbourg sont exercées par l'Eurométropole.

La loi prévoit également que l'Eurométropole peut, en accord avec les collectivités concernées, exercer de nouvelles compétences, soit par délégation, soit par transfert :

- de l'État, notamment dans le domaine de l'habitat
- de la région, notamment dans le domaine du développement économique
- du département, notamment pour l'action sociale et la voirie départementale (obligatoire à compter du 1er janvier 2017)

Loi NOTRe

Après la loi du 27 janvier 2014, le projet de loi relatif à la nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) constitue le troisième volet de la réforme des territoires souhaitée par le président de la République.

Cette réforme territoriale poursuit trois objectifs principaux :

- simplifier et clarifier le rôle des collectivités locales
- faire des territoires les moteurs du redressement économique du pays
- renforcer les solidarités territoriales et humaines

En même temps que le projet de loi relatif à la délimitation des régions, le projet de loi NOTRe est déposé en Conseil des ministres le 18 juin 2014. Il a plus particulièrement pour objet de substituer « des compétences précises confiées par la loi à un niveau de collectivité » à la clause de compétence générale qui permettait aux régions et aux départements d'intervenir en dehors de leurs champs de compétence principaux

Réforme des services déconcentrés de l'État

Parallèlement, aux deux premiers volets, le gouvernement a annoncé le mercredi 2 juillet 2014 en Conseil des ministres son intention de relancer la réforme de l'État, dont celle de ses services déconcentrés. Ses objectifs :

- conforter l'État départemental dans la mise en œuvre des politiques publiques, en particulier en matière de sécurité et de solidarité. Les services de proximité seront développés et modernisés, par les outils d'information et de communication, mais aussi grâce à l'adaptation du réseau des sous-préfectures, à la création de maisons de l'État, et de maisons de service au public
- instituer aux niveaux régional et académique des services de l'État puissants et stratégiques pour travailler avec les nouvelles collectivités régionales
- Clarifier les missions et les compétences : engagée depuis l'automne 2014 sur la base d'une large concertation, la revue des missions vise à redéfinir les missions prioritaires de l'État et à en simplifier les modalités de mise en œuvre

	Eurométropole de Strasbourg	Bas-Rhin
Communes	28	527
Superficie	316 km ²	4 755 km ²
Population	477 502	1 104 667

Eurométropole :
45% de la population du Bas-Rhin
25% de la population alsacienne
60% de sa population concentrée à Strasbourg

Modernisation de l'action publique

La Revue des missions de l'État en Alsace

La revue des missions de l'État a été lancée par une communication du Premier ministre et du Secrétaire d'État à la réforme de l'État et à la simplification lors du Conseil des ministres du 10 septembre 2014. Une réflexion sur la place et le rôle de l'État a ainsi été engagée en réinterrogeant la pertinence des missions exercées.

Dans ce cadre, le Préfet de la région Alsace a été sollicité pour la mise en place de consultations locales afin d'identifier les compétences à renforcer, à exercer différemment, à transférer, à créer ou à abandonner. Une réflexion collective a ainsi été conduite, en novembre et décembre 2014, dans la perspective de faire émerger des propositions visant à gagner en efficacité et en lisibilité, en adéquation avec les attentes des citoyens.

Des groupes de travail réunissant agents de l'État, cadres des collectivités et bénéficiaires (usagers, entreprises, associations...) ont ainsi été organisés. Sous la coordination du Secrétariat général aux affaires régionales et européennes (SGARE), les quatre chefs de file thématiques, désignés par le Préfet de région, ont conduit en lien avec les élus les consultations sur chacun des cinq thèmes confiés à l'Alsace (sur 23 thèmes au total), dont :

- la contrôle et conseil aux collectivités
- la transition énergétique
- la culture – Compétence partagée
- les leviers du partenariat

« Choc de simplification » pour les entreprises

La simplification pour les entreprises est une politique structurelle qui stimule l'activité économique, en rendant les procédures plus faciles, plus rapides, sans diminuer les protections ou les droits essentiels

Le comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP) du 17 juillet 2013 a adopté un programme de simplification comprenant plus de 200 mesures. Plus de la moitié sont déjà en cours d'expérimentation ou de déploiement. Afin d'accélérer la mise en œuvre, le Gouvernement a décidé de mettre en place une organisation dédiée aux simplifications pour les entreprises. Une méthode innovante est mise en place pour garantir que les mesures de simplification, de leur conception à leur mise en œuvre sont centrées sur les besoins des entreprises.

Cette nouvelle organisation est mise en place à compter du 9 janvier 2014.

Au total, dix consultations se sont déroulées en novembre et décembre. Les personnes sollicitées se sont investies dans la démarche, qu'il s'agisse des services de l'État, des collectivités ou des bénéficiaires.

Il ressort des consultations, un attachement fort au rôle de l'État dans les fonctions régaliennes, mais également en tant qu'expert et arbitre entre les différentes collectivités. Peu de demandes de suppression de compétences ont été proposées, tandis que des compétences à redistribuer entre services de l'État, à déconcentrer ou à reconcentrer ont été identifiées. Enfin, la demande d'un renforcement des compétences de l'État en matière d'information, de communication, de conseil et de formation a souvent été réitérée.

Les propositions du Préfet de la région Alsace ont été remontées le 19 décembre 2014.



50 mesures de simplification

Mis en place par le Gouvernement en janvier 2014, le Conseil de la simplification a pour missions d'accélérer la mise en œuvre du programme de simplification à destination des entreprises, d'en garantir la cohérence et de proposer de nouvelles pistes de simplification. Il a proposé le 14 avril 2014 50 premières mesures. Parmi elles :

- la simplification des fiches de paie
- la publication des instructions fiscales à date fixe
- la réduction du nombre de statuts pour les entreprises individuelles
- la simplification de l'accès aux marchés publics
- le développement d'un « chèque-emploi » pour simplifier l'embauche dans les TPE

Programme d'action stratégique

La modernisation de l'action publique est l'un des principaux objectifs du Projet d'action stratégique de l'Etat (PASE) en Alsace: "Moderniser les services publics dans le sens d'une amélioration du service rendu au public, c'est placer l'usager citoyen au cœur des missions de l'État" mais c'est également assurer une meilleure maîtrise des finances publiques.

Ce processus s'inscrit dans deux orientations spécifiques: l'amélioration du service rendu au public et la mise en œuvre d'orientations stratégiques régionales en matière de communication. Ces orientations sont déclinées au travers d'une série d'objectifs et de priorités bien précis.

Amélioration du service rendu au public	Mise en oeuvre d'orientations stratégiques régionales en matière de communication
<p>Objectifs & priorités :</p> <ul style="list-style-type: none">• Création de guichets uniques physiques et à distance• Simplification des démarches administratives• Renforcement de la qualité de l'accueil du public• Réduction des délais de traitement de l'administration• Gestion efficace des réclamations des usagers	<p>Objectifs & priorités :</p> <ul style="list-style-type: none">• Rendre l'État moderne visible• Promouvoir l'État garant de la démocratie, du respect des lois, de la sécurité des biens et des personnes• Dynamiser la compétitivité de l'économie et des emplois• Assurer la protection de l'environnement et promouvoir le développement durable• Assurer la cohésion sociale• Rendre l'Europe visible• Promouvoir les initiatives transfrontalières

Label Marianne/Qualipref



Depuis juin 2012, la Préfecture et les sous-préfectures ainsi que les Directions départementales interministérielles (territoires, cohésion sociale, protection des populations) sont labellisées et respectent les 14 engagements de service du Label Marianne, affirmant la volonté des services de l'Etat, de niveau régional et départemental, de simplifier et améliorer les démarches de leurs usagers (particuliers, collectivités, associations, entreprises). Ce label est délivré pour une durée de 3 ans, durant lesquels des audits sont menés par un organisme indépendant. Ces engagements de services se déclinent également dans les services et opérateurs régionaux de l'Etat (DRFiP, Rectorat, DASEN, ARS, DRAC, DRAAF, DREAL, DIRECCTE, DRJSCS).

En 2014, les scores obtenus sur les 11 engagements de services évalués par le baromètre du Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique -SGMAP ont conduit au classement de la Préfecture du Bas-Rhin au 19^e rang sur 139 sites audités, pour la qualité de son accueil et de ses services rendus à l'usager.

Globalement, les résultats de l'enquête annuelle réalisée auprès des usagers a révélé un taux de satisfaction de 82 % des personnes sondées pour mesurer leur opinion sur les 4 canaux d'accueil :

- physique (hall de la préfecture)
- téléphonique
- courriers et courriels
- internet

Réforme du réseau des sous-préfectures

Une expérimentation en Alsace-Lorraine

Le ministre de l'intérieur, avait confié le 9 septembre 2013 aux préfets des régions d'Alsace et de Lorraine l'expérimentation d'une méthode pour réformer la carte des sous-préfectures. Cette expérimentation a été conduite dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle. Dans le prolongement du Comité interministériel de modernisation de l'action publique (Cimap) du 17 juillet 2013, le gouvernement entendait mettre en œuvre une refonte de la carte des sous-préfectures dès le 1er janvier 2015.

L'objectif d'une telle réforme est de procéder à des ajustements de la carte des sous-préfectures afin que chaque arrondissement corresponde bien à un bassin de vie sur lequel une demande d'État s'exprime. C'est à cette fin que les préfets des régions d'Alsace et de Lorraine ont fait des propositions afin que la carte des sous-préfectures soit ajustée au 1^{er} janvier 2015.

Le choix de ces départements s'explique par le nombre important d'arrondissements qu'on y dénombre, héritage d'une histoire antérieure à la première guerre mondiale. Les préfets ont proposé des fusions ou redécoupages d'arrondissements ou encore suggérer le regroupement de services infra-départementaux au sein de maisons de l'État, conformément aux conclusions du CIMAP du 17 juillet. Toute évolution ou changement de la nature de la présence de l'État dans le département s'est cependant accompagnée de la garantie du maintien de la qualité des prestations vis-à-vis des élus locaux et des acteurs sociaux-économiques.

Mise en œuvre de la réforme

La fusion des arrondissements de Haguenau et Wissembourg a été effective au 1er janvier 2015 avec, en outre, le rattachement du canton de Brumath et des communes de Pfaffenhoffen et Niedermodern au nouvel arrondissement créé.



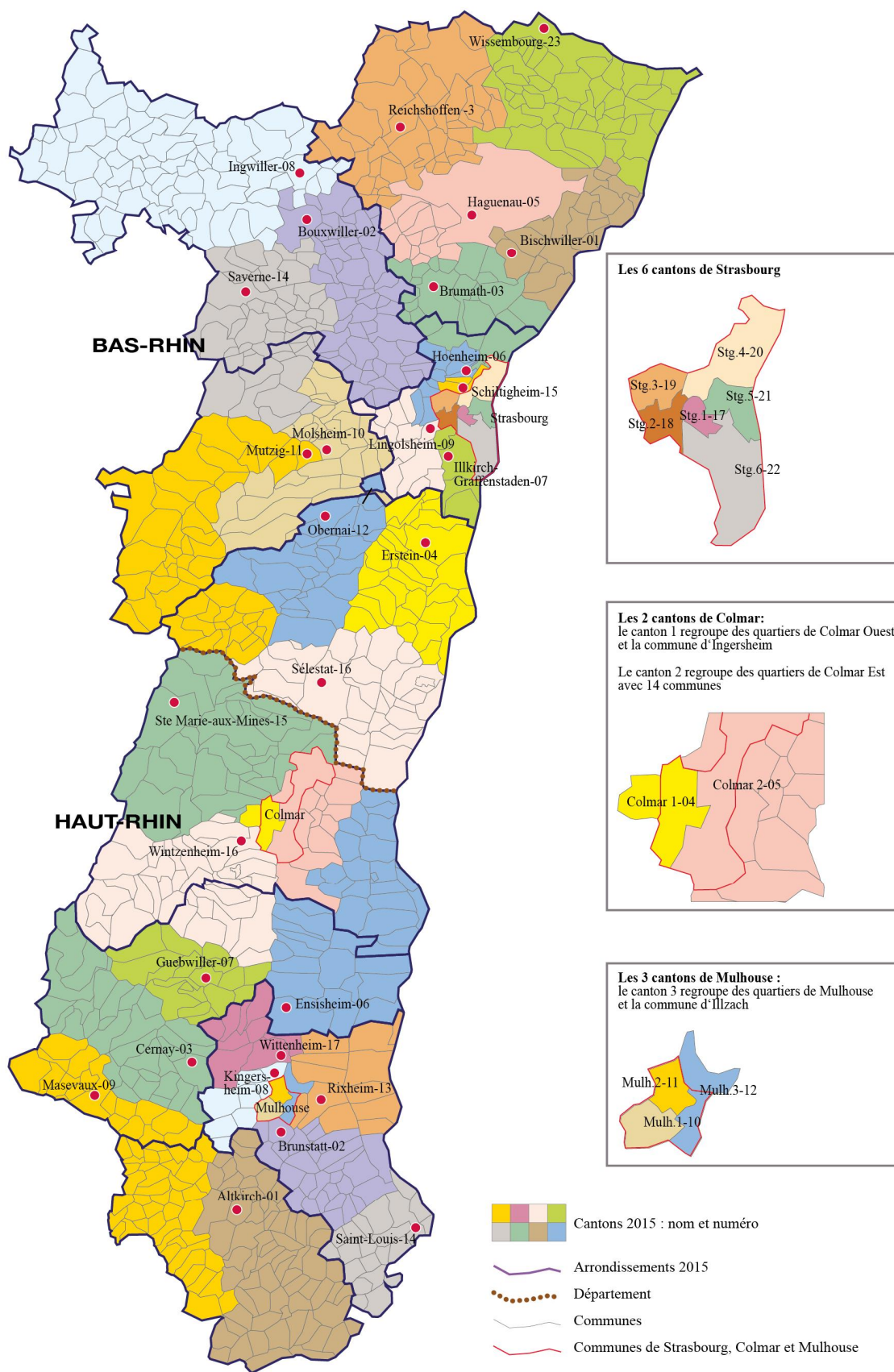
Cette opération pilote pour le Bas-Rhin d'une grande importance et sa préparation tout au long de l'année 2014 a été suivie par le ministère de l'Intérieur. Le premier semestre a été consacré au traitement des points matériels et à la mise en œuvre de la nouvelle organisation autour de 3 pôles (Citoyenneté, Collectivités, Réglementation). Outre la partie administrative et juridique, la mise en œuvre sur le terrain s'est traduite par un important travail qui a concerné à la fois le traitement des archives, les travaux d'aménagement, de déménagement et la réinstallation des agents de Wissembourg sur le site de Haguenau.

La permanence de l'État est maintenue à Wissembourg dans le cadre d'une maison de services aux publics partagée entre services de l'État et services de la communauté de communes

Le département du Bas-Rhin compte à ce jour 5 arrondissements :

- arrondissement de Haguenau-Wissembourg
- arrondissement de Molsheim
- arrondissement de Saverne
- arrondissement de Sélestat-Erstein
- arrondissement de Strasbourg

Délimitation des cantons et des arrondissements 2015



2014 | Rapport d'Activité des services de l'État / Bas-Rhin

Directeur de publication : Stéphane FRATACCI, préfet de la région Alsace, préfet du Bas-Rhin

Responsable éditorial : Christian RIGUET, secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin

Rédaction/synthèse : Pôle coordination, Stéphane ADÉ et Guillaume LACASSIN

Conception graphique : Service communication de la Préfecture du Bas-Rhin, Jean-Marc DOS SANTOS

ISSN : 2271-1937



PRÉFECTURE DU BAS-RHIN
5, Place de la République
67073 STRASBOURG cedex
www.bas-rhin.gouv.fr

ISSN : 2271-1937